

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement



Le contenu de cette publication a été rédigé
par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Édifice Lomer-Gouin
575, rue Jacques-Parizeau, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Téléphone : 418 643-7447
(sans frais) : 1 800 463-4732
Télécopieur : 418 643-9474
communication@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca
twitter.com/BAPE_Quebec
facebook.com/BAPEquebec

Dépôt légal – 2019
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISSN 1706-9599 (version imprimée)
ISSN 1926-4654 (PDF)
ISBN 978-2-550-84469-3 (version imprimée)
ISBN 978-2-550-84470-9 (PDF)
© Gouvernement du Québec

Monsieur François Paradis
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2019.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques,

Benoit Charette
Québec, septembre 2019

Monsieur Benoit Charette
Ministre de l'Environnement
et de la Lutte contre les changements climatiques

Monsieur le Ministre,

Je vous présente le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2019, rédigé conformément aux dispositions de la Loi sur l'administration publique.

Ce rapport regroupe notamment les résultats atteints dans les domaines sous la responsabilité du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019. Il contient également un rapport de mission d'examen.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

Philippe Bourke
Québec, juillet 2019



DÉCLARATION DE FIABILITÉ DES DONNÉES

Les résultats et les renseignements contenus dans le présent rapport relèvent de la responsabilité du président du Bureau. Cette responsabilité porte sur la fiabilité de l'information et des données, ainsi que sur des contrôles afférents.

Le Rapport annuel de gestion 2018-2019 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement décrit fidèlement la mission, les mandats, les engagements au regard de la *Déclaration de services aux citoyens* et les orientations stratégiques du BAPE. Il présente les objectifs, les indicateurs et les résultats qui y sont liés.

Nous déclarons que les données et les renseignements contenus dans le présent rapport annuel ainsi que les contrôles qui s'y rapportent sont fiables et correspondent à l'état de situation au 31 mars 2019.

Le président,



Philippe Bourke
Québec, juillet 2019

Le secrétaire et directeur
général de l'administration
et des communications,



René Beaudet
Québec, juillet 2019

Monsieur le Président,

Nous avons procédé à l'examen des résultats, des indicateurs, des données et des explications présentés dans le rapport annuel de gestion du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (le BAPE) pour l'exercice terminé le 31 mars 2019.

Responsabilité de la direction à l'égard du rapport annuel de gestion

La direction du BAPE est responsable de la préparation et de la présentation fidèle du rapport annuel de gestion conformément aux résultats, indicateurs, données et explications qu'elle a accumulés au cours de l'exercice, ainsi que du contrôle qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un rapport annuel de gestion exempt d'anomalies significatives.

Responsabilité du professionnel en exercice

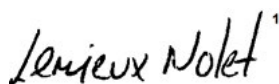
Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur le rapport annuel de gestion ci-joint en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen du rapport annuel de gestion conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations et discussions auprès de la direction et d'autres personnes au sein du BAPE, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques et l'évaluation des éléments probants obtenus par l'examen de pièces justificatives et des calculs.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur le rapport annuel de gestion.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que le rapport annuel de gestion du BAPE ne donne pas, dans tous ses aspects significatifs, une image fidèle des résultats, des indicateurs, des données et des explications pour l'exercice terminé le 31 mars 2019.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lemieux Nolet'.

LEMIEUX NOLET
comptables professionnels agréés
S.E.N.C.R.L.

Québec (Québec), le 9 juillet 2019

¹ Par CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A107038

Table des matières

Entretien
avec le
président

1

Partie 1

Présentation du
Bureau d'audiences
publiques sur
l'environnement

4

Partie 2

Présentation des
résultats

18

Partie 3

Utilisation des
ressources

34

Partie 4

Exigences législatives
et gouvernementales

42

Annexes

56



Entretien avec le président

Monsieur Bourke, que reprenez-vous de la dernière année financière au BAPE ?

L'exercice 2018-2019 est exceptionnel en ce qui a trait au nombre de dossiers qui nous a été confiés par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, nombre deux fois moins important que l'année dernière. Il figure parmi les plus faibles depuis la création du BAPE. Loin de nous ralentir, cette conjoncture s'est révélée idéale pour mettre en œuvre plusieurs objectifs de notre nouveau plan stratégique.

En décembre 2018, le BAPE a célébré ses 40 ans. Pour l'occasion, il a fait peau neuve en se dotant d'une nouvelle signature visuelle et d'un slogan, « Participer à l'avenir », qui illustrent très bien notre mission. De plus, le BAPE a désormais sa page Facebook et a mis en place divers partenariats pour accroître la diversité de la participation à ses travaux.

Bref, nous sommes fiers d'avoir atteint tous les objectifs de cette première année du plan stratégique, et ce, grâce à la détermination, à l'engagement et au savoir-faire de tout le personnel du Bureau. Je souligne par ailleurs qu'au cours de cet exercice, nous avons accueilli notre nouvelle vice-présidente ainsi qu'une nouvelle membre à temps plein. De plus, notre membre à temps plein le plus expérimenté a vu son mandat renouvelé. Toutes ces nominations ont été faites au terme de processus tenus en vertu du Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Comment expliquer que le BAPE ait reçu si peu de dossiers au cours de la dernière année ?

Depuis la création du BAPE, le nombre de dossiers qui lui sont confiés varie d'une année à l'autre selon des cycles plus ou moins réguliers. Les raisons qui expliquent ces variations sont multiples et hors du contrôle du BAPE. De fait, il faut souligner que si ce nombre est variable, la portée et l'importance des projets influencent aussi l'effort organisationnel nécessaire pour réaliser ces mandats.

Cette situation pourrait s'expliquer en partie par le contexte énergétique, et surtout par le fait que peu de projets soumis à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement ont atteint les étapes nécessitant notre intervention. Grâce à l'agilité qui caractérise notre organisation, toutes nos ressources ont été mobilisées dans le but d'amorcer et de compléter plusieurs dossiers de développement organisationnel, essentiels à l'amélioration de notre performance et de nos services offerts aux citoyens. Citons notamment l'adaptation de nos outils de gestion et de communication aux nouvelles dispositions de la *Loi sur la qualité de l'environnement* et la mise à jour de notre site Web, entièrement repensé pour offrir une expérience numérique optimale aux citoyens.

Quels sont les défis qu'une organisation comme la vôtre doit relever ?

Il y en a plusieurs. Fidèles à nos valeurs et dans le but de maintenir notre crédibilité, nous avons à cœur de réaliser notre mission avec la plus grande rigueur et avec un souci constant d'efficience dans l'utilisation des ressources qui nous sont allouées. Comme nous interagissons avec le public, nous devons aussi naviguer dans une société en constante évolution, ce qui nous force à imaginer de nouvelles façons de faire pour inciter les citoyens à participer à nos activités. Par exemple, il est ainsi possible, depuis quelques années, d'assister à presque toutes nos séances publiques en direct et en différé par Internet. Par ailleurs, les Québécois souhaitent plus que jamais que les grandes questions environnementales soient examinées dans une perspective globale fondée sur la prise en compte des principes du développement durable. C'est la pierre d'assise des actions du BAPE depuis 40 ans maintenant.

À ces défis qui concernent notre mission s'ajoutent parfois des situations exceptionnelles et inattendues auxquelles il faut s'adapter. À titre d'exemple, nous avons dû composer cette année avec la contrainte d'un déménagement à effectuer d'ici décembre 2019. Preuve encore une fois de notre grande agilité, nous avons choisi de saisir la balle au bond en faisant de cette situation inopinée le tremplin pour lancer un ambitieux projet de transformation du milieu de travail. Nous ne visons rien de moins que de devenir une vitrine inspirante pour la fonction publique québécoise; un milieu de travail collaboratif attrayant, stimulant, socialement responsable et efficace. Les multiples chantiers et changements qu'il nous faut accomplir en très peu de temps constituent un énorme défi qui engage non seulement les dirigeants, mais aussi tout le personnel.

Quels mots ou messages pourraient bien définir votre organisation ?

Service et rigueur. J'en suis déjà à ma deuxième année comme président de l'organisation et je constate tous les jours le haut niveau d'engagement de l'ensemble des employés. Le BAPE est une organisation consultative impartiale ayant une noble mission que tous les employés ont à cœur. Offrir aux Québécois divers canaux leur permettant de s'informer et de s'exprimer sur les projets qui les concernent, c'est déjà en soi fort stimulant. Qui plus est, le personnel du BAPE est bien conscient que soumettre des avis au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin d'éclairer la prise de décision du gouvernement est un privilège, et il est fier de jouer un rôle clé dans le développement durable du Québec.

La notion de rigueur est également ancrée très fortement dans l'ADN du personnel. Vous pouvez le constater en assistant à nos séances publiques et en lisant n'importe lequel de nos rapports d'enquête. Le BAPE jouit ainsi, ici comme ailleurs, d'une excellente réputation qu'il s'est forgée au fil des quatre dernières décennies.

Avez-vous l'impression que le public connaît bien le BAPE et son rôle ?

Malheureusement non. C'est peut-être étonnant puisque le BAPE existe depuis 40 ans maintenant mais, encore aujourd'hui, les gens nous connaissent peu, sinon mal. Et ce n'est pas juste une impression; nous l'avons mesuré formellement cette année au moyen d'un sondage grand public. C'est donc un autre défi que nous devons relever. Nous devons mieux expliquer notre rôle, notre mission et notre raison d'être. Globalement, nous devons simplifier nos messages, mieux communiquer et le faire plus souvent.

Nous avons d'ailleurs jeté les bases d'un vaste chantier de communication dans la dernière année et nous allons le déployer graduellement au cours des prochains mois. Notre ambition : rendre les Québécois aussi fiers du BAPE, une institution unique en son genre dans les démocraties qui nous ressemblent, que les étrangers en sont jaloux.



Partie

1

Crédit photo : Boxcom

Présentation du
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Mission, structure et fonctionnement



Mission

Le BAPE a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale en transmettant au Ministre des analyses et des avis qui prennent en compte les 16 principes de la *Loi sur le développement durable*.

Pour réaliser sa mission, le BAPE diffuse auprès des citoyens toute l'information pertinente disponible sur un projet ou sur une question que lui soumet le Ministre et prend en compte les préoccupations et les suggestions qui lui sont soumises. Les avis du BAPE sont le fruit d'analyses et d'enquêtes rigoureuses qui intègrent les enjeux écologiques, sociaux et économiques.



Valeurs

Quatre grandes valeurs soutiennent les actions et le travail du BAPE : le respect, l'impartialité, l'équité et la vigilance. Adaptées à sa mission, elles complètent les valeurs de l'administration publique québécoise.



40^e anniversaire

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), qui célèbre cette année son 40^e anniversaire, est un organisme public impartial qui relève du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après le Ministre), dont il reçoit ses mandats. En créant l'organisme, en 1978, l'Assemblée nationale affirmait le droit des citoyens à l'information et à la consultation. Elle sollicitait par le fait même leur participation afin de fournir aux décideurs un éclairage plus complet sur un projet ou sur une question relative à l'environnement.



Vision

Le BAPE est reconnu comme une référence en matière de démocratie participative où chacun a la possibilité de faire la différence au bénéfice d'une vision de développement structurante et durable du Québec.



L'équipe

Le président assume la direction de l'organisme. Il est assisté des membres, du secrétaire et directeur général de l'administration et des communications, de la directrice de l'expertise environnementale et du développement durable et de la directrice des communications.

Le BAPE est composé, au 31 mars 2019, de cinq membres à temps plein, dont un président et une vice-présidente (figure 1). Pour lui permettre de former les commissions d'enquête en temps opportun et de satisfaire aux exigences des mandats confiés par le Ministre, le président dispose aussi d'une liste de membres additionnels à temps partiel (annexe II).

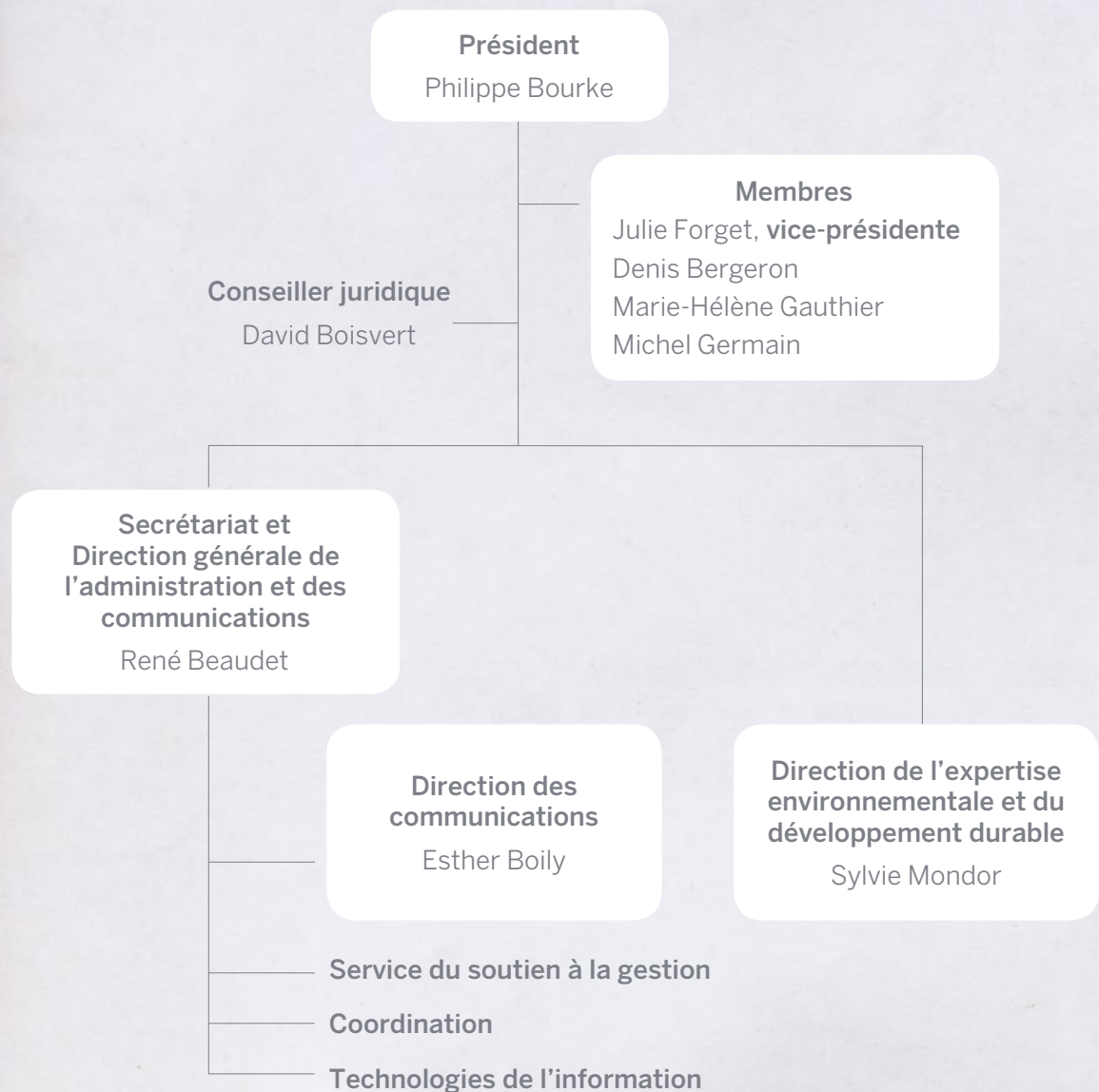
Les membres à temps plein ainsi que les membres additionnels à temps partiel sont tous nommés par le gouvernement à la suite d'un processus de recrutement et de renouvellement encadré par règlement¹. Pour les enquêtes qui leur sont confiées, les membres sont assermentés devant un juge de la Cour supérieure et jouissent des pouvoirs et de l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*, notamment le pouvoir d'assigner des personnes à comparaître ainsi que celui d'exiger le dépôt de tout document nécessaire à la réalisation de leur mandat.

Outre les membres et l'équipe de direction, le BAPE est composé, au 31 mars 2019, de 41 employés, soit des analystes, un conseiller juridique, des conseillers en communication, des coordonnateurs, des adjoints administratifs et des spécialistes en technologies de l'information et en soutien à la gestion.

1. *Règlement sur la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* (LQE, chapitre Q-2, r. 35.3), <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/Q-2.%20r.%2035.3/>

FIGURE 1

La structure organisationnelle au 31 mars 2019



Dossiers

La très grande majorité des dossiers confiés au BAPE s'inscrit dans la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement (ci-après la Procédure), laquelle comprend plusieurs étapes, dont une est sous la responsabilité du Bureau et est consacrée à la participation publique. Le nombre et la nature des dossiers varient essentiellement en fonction des projets soumis au Ministre par les initiateurs. Les projets visés par la Procédure sont définis de façon précise par le *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets*.



La période d'information publique

Lorsque le Ministre juge l'étude d'impact d'un projet recevable dans le cadre de la Procédure, il en informe l'initiateur et lui indique d'entreprendre, à la date qu'il fixe, la période d'information publique de 30 jours. Au même moment, le Ministre demande au BAPE d'annoncer, par communiqué de presse, le début de cette période d'information. Durant cette période, le BAPE tient une séance d'information dans le milieu d'insertion du projet pour informer les citoyens. C'est à l'intérieur de ce délai de 30 jours que toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité peut demander par écrit au Ministre la tenue d'une consultation publique ou d'une médiation en expliquant les motifs de sa demande.



L'audience publique

Le mandat d'audience publique se déroule sur une période de quatre mois et comporte deux parties distinctes. La première partie vise à répondre aux questions des citoyens et de la commission, alors que la deuxième leur permet d'exprimer leurs opinions.



La consultation ciblée

Le mandat de consultation ciblée, s'échelonnant sur trois mois, se déroule en une seule partie durant laquelle les citoyens peuvent poser des questions et exprimer leurs opinions. Ce type de dossier a été introduit récemment lors de la modernisation de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.



La médiation

D'une durée de deux mois, le mandat de médiation est un processus de règlement des conflits recourant à la négociation pour rapprocher les parties. Ce processus peut se révéler avantageux lorsque la justification d'un projet n'est pas remise en question et que les différends semblent pouvoir être réglés par le dialogue.



Autres dossiers

Le mandat d'enquête sur une question relative à la qualité de l'environnement

Le Ministre peut confier au BAPE le mandat d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement. Dans le cas où le Ministre le requiert et pour la durée qu'il détermine, le BAPE doit tenir une audience publique, une consultation ciblée ou une médiation. À titre d'exemple, le BAPE a réalisé ce type de mandat pour permettre au gouvernement de mieux orienter ses décisions et ses politiques publiques en matière de gestion de l'eau, de production porcine et d'exploitation des gaz de schiste.

Le mandat en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*

La *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, qui vise la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatives de la biodiversité de l'ensemble du territoire, prévoit que le Ministre peut confier au BAPE le mandat de tenir une consultation du public avant que soit proposé au gouvernement un statut permanent de protection pour un territoire mis en réserve.

Le rapport du BAPE

À la fin d'un mandat, le BAPE dépose au Ministre le rapport de la commission d'enquête qui comprend ses constatations ainsi que l'analyse qu'elle a faite du dossier qui lui a été soumis. Le Ministre dispose alors d'au plus 15 jours² pour le rendre public.

La décision

Le BAPE n'a pas le pouvoir d'autoriser ou de refuser un projet. Il appartient au Ministre de formuler ses recommandations au Conseil des ministres, qui prend la décision finale.

2. Dans le cas d'un rapport remis à la suite d'un mandat confié en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, il est rendu accessible au public à la date et selon les modalités prévues par le Ministre.

Contexte et défis

Alors que l'année 2018-2019 se distingue de plusieurs façons pour le BAPE, le 40^e anniversaire de l'organisation, célébré en décembre, en aura assurément été un événement marquant. Ce long parcours de 40 ans, riche en expériences et en apprentissages, lui a permis d'acquérir une réputation et un pouvoir d'influence enviables. Reconnu aujourd'hui comme l'une des rares institutions offrant les conditions nécessaires à l'exercice d'une démocratie participative transparente, inclusive et renforcée par son pouvoir d'enquête, le BAPE a acquis le respect des parties prenantes à ses travaux.

Cette année a été la première d'un nouveau plan stratégique couvrant la période 2018-2021, dont les orientations se déclinent en de nombreuses actions structurantes pour l'organisation. Le BAPE a donc saisi l'occasion extraordinaire que cette année particulière lui offrait d'étendre son rayonnement de diverses manières : nouvelle image institutionnelle, recours accru aux médias sociaux, développement de partenariats, travaux de modernisation du site Web, tournée de rencontres auprès de ses parties prenantes, travaux visant la mise à jour d'une nouvelle déclaration de services aux citoyens, etc.

Dès le milieu de l'année, l'organisation a dû composer avec un imprévu de taille dont les répercussions touchent l'ensemble du personnel et perturbent la réalisation des tâches courantes ainsi que l'ordre des priorités. En novembre 2018, la Société québécoise des infrastructures a avisé le BAPE qu'il devait libérer ses locaux au plus tard le 15 décembre 2019.

Le Bureau a profité de l'occasion pour entreprendre un vaste projet inspirant et stimulant de transformation du milieu de travail axé sur les activités. Ce projet intègre les objectifs de quatre politiques publiques importantes du gouvernement du Québec : la [Vision immobilière du gouvernement du Québec](#), la [Stratégie de gestion des ressources humaines](#), la [Stratégie pour une administration numérique](#)³ et la [Politique de mobilité durable](#).

L'un des piliers, voire une condition de succès, de ce projet de transformation est le recours au télétravail. Le BAPE était d'ailleurs déjà à pied d'œuvre pour réaliser le virage en ce domaine, ayant été retenu plus tôt dans l'année par le Secrétariat du Conseil du trésor pour l'expérimentation de ce mode de travail dans le cadre d'un projet pilote. La mise en œuvre de ce projet s'est amorcée en décembre.

L'année 2018-2019 se distingue également par le fait que très peu de projets soumis à la Procédure ont atteint l'étape de la participation publique. Ce faisant, le BAPE s'est vu confier peu de dossiers et les circonstances ont fait en sorte que le nombre de personnes qui composent l'équipe se trouve, par conséquent, à son plus bas depuis plusieurs années.

Le Bureau a profité de l'occasion pour entreprendre un vaste projet inspirant et stimulant de transformation de son milieu de travail qui intègre les objectifs de quatre politiques publiques importantes du gouvernement du Québec.

3. Une nouvelle stratégie a été déposée en juin 2019; il s'agit de la [Stratégie de transformation numérique gouvernementale – 2019-2023](#).

Portrait de la participation aux travaux du BAPE

2018
2019
en quelques chiffres

7 régions administratives

23

séances publiques

624

participants en salle

1 407

participants en ligne

5

rapports publiés

67

mémoires déposés

Projets de 12 réserves de biodiversité et d'une réserve aquatique dans la région administrative de la Mauricie.

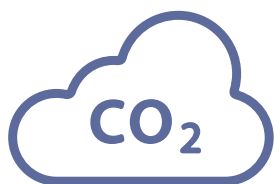
Crédit photo : Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques



Satisfaction

86 %

satisfaction globale des participants à l'égard des séances publiques



Développement durable

5,45 %

diminution des émissions de CO₂ liées au transport comparativement à 2015-2016



Ressources humaines

1

employé sur

2

participe à un projet pilote de télétravail

Rayonnement

14

conférences

4

partenariats

90

formations/ateliers suivis par le personnel

Faits saillants

Des résultats significatifs

Toujours soucieux de maintenir un niveau élevé de satisfaction au regard de la qualité des services qu'il offre aux citoyens, le BAPE présente encore cette année des résultats dignes des engagements qu'il a pris quant au respect, à la clarté des messages et au soutien à la participation. Dans les faits, le taux de satisfaction global à l'égard des engagements énoncés dans la *Déclaration de services aux citoyens* s'élève à 97 %. Ce résultat témoigne de la grande qualité des services offerts par l'organisation.

La performance de l'organisation pour l'année financière en cours se traduit également par l'atteinte de chacune des cibles fixées dans le *Plan stratégique 2018-2021* ainsi que par la vaste majorité de celles issues du *Plan d'action de développement durable 2016-2020*. L'atteinte de ces résultats est sans contredit le fruit d'une grande mobilisation ainsi que de l'engagement et de la participation de l'ensemble du personnel.

Le BAPE en tournée

Au cours des derniers mois, le BAPE a entrepris une tournée de rencontres et de présentations auprès d'associations professionnelles, de ministères, de divers regroupements et d'organismes non gouvernementaux intéressés par ses activités. Ces rencontres ont pour objectif de mieux faire connaître la mission et les rôles du BAPE. Il s'agit également d'une excellente occasion de partager la vision et les orientations inscrites dans le *Plan stratégique 2018-2021* ainsi que les principaux changements relatifs à la participation publique à la suite de la modernisation de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Activités soulignant le 40^e anniversaire

Le 31 mai 2018, afin de marquer le lancement des festivités reliées à son 40^e anniversaire, le BAPE a procédé, en présence de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, à la plantation de 40 arbres dans le boisé du parc des Moulins, dans l'arrondissement de Charlesbourg, à Québec.

Le 4 décembre 2018, le BAPE a tenu une conférence de presse afin d'annoncer le lancement de nouveaux outils de communication qu'il met désormais à profit pour répondre aux objectifs de sa planification stratégique, dont sa nouvelle signature visuelle, son nouveau site Web et sa page Facebook.

Les outils de communication réalisés dans la dernière année visent notamment à offrir aux citoyens une expérience renouvelée et des services mieux adaptés à la réalité d'aujourd'hui. Ainsi, de grands efforts ont été déployés pour faciliter la participation en ligne des citoyens aux travaux du BAPE par la mise à l'essai d'une plateforme numérique conçue avec la collaboration du Secrétariat du Conseil du trésor. Afin de faciliter la recherche d'information et d'améliorer l'expérience des internautes, l'organisation a également procédé à la mise à jour complète de son site Web, dont la mise en ligne est prévue en avril 2019.



Partenariat

En décembre 2018, le BAPE a procédé à la signature d'une déclaration d'engagement avec des organisations qui partagent sa volonté de favoriser la participation publique au Québec. Ces nouveaux partenariats donneront au BAPE la possibilité de mieux outiller les citoyens ainsi que d'accroître et de diversifier leur participation à ses travaux. Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion ainsi que le Secrétariat à la jeunesse ont également affirmé publiquement leur désir de soutenir l'initiative du BAPE à titre de partenaires gouvernementaux.



Les signataires de la Déclaration d'engagement sont le Centre de développement pour l'exercice de la citoyenneté; le Groupe Femmes, Politique et Démocratie; l'Institut du Nouveau Monde; l'Université Laval. Des ententes de partenariat formelles ont ensuite été signées, lesquelles donneront lieu à des actions diverses au cours des prochaines années.

Rayonnement

Le BAPE a organisé plusieurs rencontres visant à échanger avec ses institutions sœurs d'ici et d'ailleurs. Parmi celles-ci, mentionnons notamment l'Office de consultation publique de Montréal, le Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social, la Commission nationale du débat public (France), la Compagnie Nationale des Commissaires-Enquêteurs (France) ainsi que la Commission Néerlandaise pour l'Évaluation Environnementale (Pays-Bas). Le BAPE a également participé à différents colloques afin de se tenir informé des meilleures pratiques en matière de démocratie participative.

Accueil de délégations du Ghana et de la Corée du Sud

En avril 2018, le BAPE a eu le privilège d'accueillir une délégation en provenance du Ghana et, au mois de mai suivant, de la Corée du Sud. Ces visites ont offert l'occasion de présenter le fonctionnement de l'organisation ainsi que le rôle du BAPE dans la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Forum international de Séoul

En novembre 2018, le président du BAPE, M. Philippe Bourke, a participé en tant que conférencier de prestige au Forum international de Séoul 2018 sur les conflits publics. Il a profité de la tribune qui lui était offerte pour présenter les principaux facteurs qui sont à la base du succès et de la reconnaissance dont jouit le BAPE.



Prix Rayonnement international



Le BAPE a remporté le prix Rayonnement international à l'occasion du deuxième gala-bénéfice de l'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts, tenu à Montréal le 29 novembre 2018. Ce prix rend hommage à l'organisation québécoise qui s'est le plus distinguée en exportant l'expertise québécoise en évaluation environnementale.

Colloque du Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale – Paris

En septembre 2018, M^{me} Julie Forget, vice-présidente du BAPE, a dirigé un atelier de formation sur le rôle de l'évaluation environnementale dans la gestion des controverses. Elle a animé une discussion qui portait sur les institutions indépendantes comme mécanismes de prévention et de gestion des controverses.

Mobilisation du personnel

Dans le souci d'engager la participation et d'obtenir l'adhésion de l'ensemble du personnel et en cohérence avec la démarche de planification stratégique 2018-2021, le BAPE a organisé, en octobre 2018, une journée de formation sur le leadership intitulée *Le leadership collaboratif: mode d'emploi*. Cette journée visait notamment à développer concrètement la capacité de l'organisation à utiliser les leviers d'une communication qui crée des liens durables de solidarité et de partenariat.

Dans le contexte où des changements importants sont en cours au BAPE, l'organisation a multiplié les occasions de réunir et d'informer le personnel de l'état d'avancement des divers chantiers en cours, mais aussi d'être à l'écoute des besoins et des aspirations de chacun.



«Nous voulons, en effet, que désormais le citoyen soit **un agent actif et responsable** de l'environnement et devienne **un partenaire indispensable dans le processus de prise de décisions** susceptibles de déboucher sur les modifications de la qualité du milieu.»

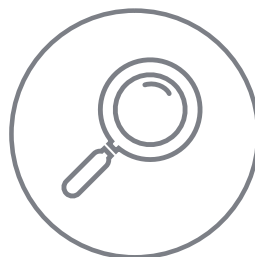
– Marcel Léger, ministre délégué à l'Environnement,
25 septembre 1978, lors de la présentation
du projet de loi créant le BAPE.



Informer



Consulter



Enquêter



Aviser



Partie 2

Présentation des résultats

2.1 Résultats relatifs à la mission du BAPE

Cette section présente les données liées aux opérations du BAPE selon les différents dossiers qui lui sont confiés par le Ministre.

A. Résultats par types d'activités

Les tableaux 1 et 2 présentent respectivement le nombre de dossiers confiés au BAPE et le nombre de jours-mandats réalisés en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel* et de toute autre loi.

Le nombre de dossiers confiés au BAPE en 2018-2019 est faible. Cette diminution s'explique essentiellement par le fait que peu de projets inscrits dans la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement ont atteint l'étape de la participation publique sous la responsabilité du BAPE. Par ailleurs, soulignons qu'il est normal que le nombre de dossiers confiés varie d'une année à l'autre, et cela se répercute directement sur le nombre de jours-mandats réalisés, lequel est, lui aussi, faible pour l'exercice 2018-2019. Notons cependant que le nombre de jours-mandats réalisés en 2018-2019 est relativement élevé pour le nombre de dossiers confiés. Cela s'explique par le chevauchement de trois dossiers qui ont commencé au cours de l'exercice 2017-2018 et qui se sont terminés en 2018-2019.

Tableau 1 Nombre de dossiers confiés par le Ministre

Types de dossiers	Dossiers confiés		
	2018-2019	2017-2018	2016-2017
En vertu de la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i>			
Période d'information publique	7	12	17
Audience publique	2	6	8
Consultation ciblée ¹	–	–	–
Médiation	–	1	1
Enquête	–	1	–
Consultation	1	1	–
En vertu de la <i>Loi sur la conservation du patrimoine naturel</i>			
Consultation du public	1	–	–
En vertu d'une autre loi			
Consultation	–	1	–
Total	11	22	26

1. Ce type de mandat a été introduit à la suite de l'adoption des nouvelles dispositions modifiant la *Loi sur la qualité de l'environnement* le 23 mars 2017.

Tableau 2 Nombre de jours-mandats¹ réalisés

Types de dossiers	Jours-mandats réalisés		
	2018-2019	2017-2018	2016-2017
En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement			
Période d'information publique	312	610	828
Audience publique	338	597	904
Consultation ciblée	–	–	–
Médiation	–	59	141
Enquête	–	36	–
Consultation	81	62	–
En vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel			
Consultation du public	35	–	–
En vertu d'une autre loi			
Consultation	–	61	–
Total	766	1 425	1 873

1. La notion de jours-mandats réfère à la durée des mandats confiés par le Ministre, mais exclut le temps de préparation nécessaire à leur réalisation. Certains jours-mandats réalisés au cours d'un exercice se rapportent à des mandats reçus au cours de l'exercice précédent. Par ailleurs, le nombre de jours-mandats par activité varie en fonction de la durée de l'activité.

Le tableau 3 présente les statistiques relatives à la participation publique dans les dossiers confiés au BAPE en 2018-2019. Pendant cet exercice, le BAPE a tenu 23 séances publiques au cours desquelles 624 participants se sont présentés en salle et 1 407 autres ont suivi les travaux en direct, au moyen de la webdiffusion. La participation, qu'elle soit en salle ou en ligne, varie en fonction du type de dossier et de la nature des projets. Cette augmentation de la participation en ligne pourrait d'ailleurs s'expliquer par le fait que le BAPE diffuse dorénavant chacune de ses séances publiques dans son site Web.

Tableau 3 Statistiques relatives à la participation publique dans les dossiers confiés au BAPE en 2018-2019

Types de dossiers	Statistiques de participation 2018-2019		
	Nombre de séances publiques	Participation en salle	Participation en ligne
En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement			
Période d'information publique	6	132	98
Audience publique	9	344	972
Consultation ciblée	–	–	–
Médiation	–	–	–
Enquête	–	–	–
Consultation	5	99	226
En vertu de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel			
Consultation du public	3	49	111
Total	23	624	1 407

B. Satisfaction des participants en séance publique

Les niveaux de satisfaction à l'égard des services du BAPE sont mesurés, depuis plus de 15 ans, au moyen d'un questionnaire d'appréciation que les participants sont invités à remplir au moment des séances publiques.

Le taux de satisfaction globale des participants à l'égard des séances publiques s'élève à 86 %. Il est comparable à celui enregistré lors des exercices antérieurs. Au cours de l'exercice 2018-2019, sur une participation totale de 624 personnes, près de 17 % ont répondu au questionnaire soit 104 personnes.

Pour l'exercice en cours, le taux de satisfaction des participants à l'égard des engagements du BAPE inscrits à la *Déclaration de services aux citoyens* s'établit à 97 %. Ce taux se situe à un niveau comparable à celui enregistré au cours des deux années précédentes. Comme les séances publiques sont au cœur de sa mission, le BAPE a continuellement amélioré ses façons de faire afin de mieux répondre aux attentes des citoyens.

La baisse de participation aux séances publiques s'explique en grande partie par le fait que les dossiers confiés au cours des deux dernières années étaient relativement peu complexes ou peu controversés.

2018-2019	2017-2018	2016-2017
Nombre de participants aux séances publiques (excluant la participation en ligne)		
624 personnes, pour une moyenne de 27,1 participants par séance	1 624 personnes, pour une moyenne de 37,8 participants par séance	3 272 personnes, pour une moyenne de 47,4 participants par séance
Taux de satisfaction globale des participants à l'égard des séances publiques		
86 %	84 %	82 %
Taux de satisfaction des participants à l'égard des engagements du BAPE		
97 %	96 %	91 %
Questionnaires d'appréciation		
42 questionnaires ont été remplis lors de 6 séances d'information	176 questionnaires ont été remplis lors de 12 séances d'information	207 questionnaires ont été remplis lors de 19 séances d'information
62 questionnaires ont été remplis lors de 17 séances d'audience publique ou de consultation	163 questionnaires ont été remplis lors de 31 séances d'audience publique ou de consultation	179 questionnaires ont été remplis lors de 50 séances d'audience publique ou de consultation

* Pour une année donnée, le nombre de séances ainsi que l'ampleur et la sensibilité des projets soumis ont des conséquences sur la participation publique.

C. Webdiffusion des séances publiques

Dans le but de favoriser une plus grande participation du public et une meilleure diffusion de l'information, le BAPE a recours aux technologies de l'information et des communications, dont la webdiffusion des séances publiques. La pertinence de diffuser des séances publiques en direct sur le Web, en mode audio ou vidéo, est évaluée au moment de la planification de chacun des dossiers en fonction de la disponibilité de l'infrastructure technologique requise. Lorsque cette infrastructure le permet, le BAPE se donne l'objectif de diffuser sur le Web, minimalement en mode audio, 100 % de ses séances publiques. Cette année encore, le BAPE a atteint son objectif puisque 100 % des séances d'audience publique ou de consultation ont été webdiffusées, et ce, en mode vidéo. En ce qui concerne la webdiffusion des séances publiques tenues dans le cadre des périodes d'information publiques, l'année 2018-2019 présente une hausse notable par rapport aux années précédentes. Les résultats de cette année témoignent des efforts déployés par le BAPE pour diversifier les modes d'information et de participation.

2018-2019	2017-2018	2016-2017
Nombre de séances publiques diffusées		
Période d'information publique 3 des 6 séances ont été webdiffusées en mode audio (50 %)	Période d'information publique 2 des 12 séances ont été webdiffusées en mode audio (17 %)	Période d'information publique 2 des 19 séances ont été webdiffusées en mode audio (10 %)
Audience publique ou consultation Toutes les séances (17) ont été webdiffusées en mode vidéo (100 %)	Audience publique ou consultation Toutes les séances (31) ont été webdiffusées (100 %) 24 des 31 séances ont été webdiffusées en mode vidéo (77 %)	Audience publique ou consultation 47 des 50 séances ont été webdiffusées (94 %) 26 des 50 séances ont été webdiffusées en mode vidéo (52 %)

2.2 Résultats relatifs au plan stratégique

Sommaire des résultats du plan stratégique 2018-2021

Objectifs	Indicateurs
Enjeu 1 – L’adaptation à un nouveau contexte écologique, social et économique	
Orientation 1 – S’adapter à la nouvelle Loi sur la qualité de l’environnement	
Adapter les processus et les outils	Proportion de processus et d’outils modifiés
Orientation 2 – Diversifier les modes d’information et de participation	
Mettre en place de nouveaux modes d’information et de participation	Nombre de nouveaux modes d’information et de participation
Enjeu 2 – L’accroissement du savoir collectif et citoyen	
Orientation 1 – Mieux véhiculer la mission et le rôle de l’organisation	
Développer des outils de communication	Nombre de nouveaux outils
Adopter une stratégie de promotion	Indice de notoriété
Orientation 2 – Mieux informer les citoyens sur les enjeux des projets soumis	
Explorer de nouveaux moyens d’information	Nombre de moyens essayés
Orientation 3 – Être reconnu pour son expertise dans le domaine de la participation publique et du développement durable	
Partager l’expertise de l’organisation par le biais de partenariats	Nombre d’organisations ou de comités avec lesquels le BAPE partage son expertise
Enjeu 3 – Le maintien de la confiance du public envers l’organisation	
Orientation 1 – Maintenir la vigilance en matière d’éthique et de déontologie	
Revoir les règles d’éthique et de déontologie	Pourcentage de documents et de processus revus
Mettre à niveau annuellement les connaissances du personnel	Pourcentage d’employés formés
Orientation 2 – Développer les compétences	
Systématiser les processus de formation	Date d’adoption d’une nouvelle procédure de formation et d’accueil pour les nouveaux employés
Favoriser le développement des compétences	Nombre moyen de jours de formation par employé
Maintenir les expertises nécessaires à la réalisation de la mission de l’organisation	Date de dépôt d’un portrait des besoins
	Ratio de besoins comblés

1. Données 2017-2018 antérieures au Plan stratégique 2018-2021 à des fins de comparaison.

Cibles prévues au plan stratégique	Résultats 2018-2019	Données de référence ¹
100 % au 31 décembre 2018	100 %	s. o.
1 en 2018-2019 1 en 2019-2020 1 en 2020-2021	1	9
1 par année	1	3
Accroissement de 10 % d'ici le 31 mars 2021	–	31,6 % Taux de la notoriété assistée mesuré par sondage scientifique en octobre 2018
1 en 2018-2019 1 en 2019-2020	2	s. o.
4 d'ici le 31 mars 2021	4	Un partenaire de recherche : Université du Québec à Rimouski
100 % d'ici le 31 mars 2019	100 %	s. o.
100 %	100 %	s. o.
D'ici le 31 mars 2020	–	s. o.
2 jours annuellement	3,8	3,4
D'ici le 31 mars 2020	–	s. o.
85 % des besoins comblés d'ici le 31 mars 2021	–	s. o.

Cette section présente de manière détaillée les résultats obtenus par le BAPE relativement aux objectifs du *Plan stratégique 2018-2021*, lequel s'articule autour des trois enjeux suivants :

- L'adaptation à un nouveau contexte écologique, social et économique;
- L'accroissement du savoir collectif et citoyen;
- Le maintien de la confiance du public envers l'organisation.

2.2.1 Premier enjeu – L'adaptation à un nouveau contexte écologique, social et économique

S'adapter à son environnement externe et à des changements sociaux importants fait partie des priorités du BAPE. Par conséquent, l'organisation a dû s'ajuster à l'entrée en vigueur des modifications à la *Loi sur la qualité de l'environnement* et diversifier ses modes d'information et de participation afin de mieux rejoindre les citoyens.



ORIENTATION 1

S'adapter à la nouvelle *Loi sur la qualité de l'environnement*

AXE D'INTERVENTION — OPÉRATIONS

OBJECTIF 1 – Adapter les processus et les outils

Dans la foulée des modifications apportées à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, dont plusieurs dispositions concernent la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement et dans les limites de laquelle le BAPE intervient, le Bureau s'est donné jusqu'au 31 décembre 2018 pour adapter la totalité de ses processus et de ses outils relatifs à la réalisation des dossiers confiés par le Ministre.

Ainsi, au cours de l'exercice 2018-2019, le BAPE a mis à jour ses guides internes pour tous les types de dossiers qui lui sont confiés et en a rédigé un de plus pour répondre à un nouveau type de mandat : la consultation ciblée.

Le recours accru aux outils numériques a aussi conduit le BAPE à procéder à la fermeture de son centre de documentation situé à Montréal, dans la bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM). Parallèlement à cette action, le Bureau a entrepris un ambitieux projet visant à numériser la documentation des dossiers non accessible dans le site Web du BAPE, soit ceux antérieurs à 2002. Un projet pilote est en cours pour déterminer le temps et l'effort nécessaires à la réalisation de ce projet.

Le Bureau a mis en place un nouveau processus administratif visant à recommander au Ministre le type de mandat qui devrait lui être confié à la suite de demandes de consultation publique ou de médiation jugées non frivoles.

Le BAPE a aussi mis en place les mécanismes de soutien administratif requis par le Secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif en ce qui concerne la procédure de sélection des personnes aptes à être nommées membres du BAPE (processus de recrutement et de renouvellement).



ORIENTATION 2

Diversifier les modes d'information et de participation

AXE D'INTERVENTION — COMMUNICATIONS

OBJECTIF 1 – Mettre en place de nouveaux modes d'information et de participation

En constante évolution et caractérisé par des changements sociaux profonds, le Québec d'aujourd'hui exige du BAPE une modernisation de ses façons de communiquer avec les citoyens. Le BAPE utilisait déjà, depuis plusieurs années, des moyens diversifiés pour informer les citoyens et encourager leur participation à ses travaux : communiqués de presse, affiches, envois de courriels, envois postaux, publications sur Twitter, publication d'avis publics dans les médias écrits, diffusion d'information dans son site Web, remise de dépliants en séance publique, webdiffusion de séances publiques en direct et en différé.

Dans le but de se rapprocher davantage des citoyens et de mieux faire connaître son rôle, le BAPE a misé sur l'accroissement de sa présence dans les médias sociaux en créant sa page Facebook le 3 décembre 2018. Cette page a pour principal objectif d'informer les citoyens au sujet des dossiers confiés au BAPE par le Ministre ainsi que des activités liées à sa mission. Ce nouveau mode d'information permet à l'organisation de joindre un tout nouveau segment de la population.

De grands efforts ont également été déployés par l'organisation pour faciliter la participation des citoyens aux travaux du BAPE. En 2018-2019, à la suite d'une analyse de plusieurs plateformes numériques disponibles, le BAPE a élaboré un projet pilote en paramétrant l'une d'elles dans le cadre d'un dossier de consultation du public en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*. La mise en ligne de cette plateforme aura lieu au début du mois d'avril 2019.

Enfin, l'année 2018-2019 a été marquée par un effort organisationnel important afin de moderniser le site Web du BAPE, dont la mise en ligne est prévue en avril 2019. Ce nouveau site Web a été conçu de façon à faciliter la participation et la recherche d'information ainsi qu'à optimiser l'expérience des internautes.

2.2.2 Deuxième enjeu – L'accroissement du savoir collectif et citoyen

L'information étant au cœur de sa mission, les activités du BAPE contribuent à l'accroissement du savoir collectif. Les défis de l'organisation en ce sens consistent à mieux faire connaître sa mission et son rôle, à améliorer ses stratégies d'information et à être davantage reconnu pour son expertise dans le domaine de la participation publique et du développement durable.



ORIENTATION 1

Mieux véhiculer la mission et le rôle de l'organisation

AXE D'INTERVENTION — COMMUNICATIONS

OBJECTIF 1 – Développer des outils de communication

Reconnu aujourd'hui comme l'une des rares institutions offrant les conditions nécessaires à l'exercice d'une démocratie participative transparente, inclusive et renforcée par son pouvoir d'enquête, le BAPE a acquis le respect des parties prenantes à ses travaux. Malgré cela, force est de constater qu'il est relativement peu et

mal connu de l'ensemble des Québécois. En créant sa page Facebook, le BAPE atteint un tout nouveau public et l'informe en continu sur sa mission et sur la Procédure.

Le 4 décembre 2018, à l'occasion d'une conférence de presse, le BAPE dévoilait une nouvelle signature visuelle dans laquelle deux phylactères juxtaposés représentent la participation publique et invitent au dialogue. Représentant le désir du BAPE de favoriser et d'augmenter la participation publique, le nouveau logo affiche un slogan qui se veut rassembleur et qui incite à l'action : *Participer à l'avenir*.

OBJECTIF 2 – Adopter une stratégie de promotion

À l'automne 2018, dans l'optique de mieux cibler ses actions de communication, le BAPE confiait à l'Observatoire de la consommation responsable (OCR) de l'École des sciences de la gestion de l'UQÀM le soin de réaliser un sondage scientifique portant sur l'organisation et sur la participation publique au Québec. Le BAPE cherchait notamment à valider et à mieux comprendre la perception générale, à savoir qu'il est relativement peu connu, et surtout mal connu, des Québécois.

C'est cette perception qui a conduit le BAPE à prioriser, dans le cadre de sa planification stratégique, des efforts visant à rehausser la notoriété et le niveau de compréhension de son rôle et de sa mission. Les hypothèses de départ se sont confirmées avec un résultat de 31,6 % sur la notoriété assistée (lorsque nommé dans une liste) et de 3 % sur la notoriété spontanée. La notoriété assistée servira de donnée de référence pour la cible à atteindre en 2021.

Plusieurs activités ont été réalisées au cours de l'année 2018-2019 dans le but d'augmenter cette notoriété. L'organisation de la conférence de presse du 4 décembre a permis de dévoiler une toute nouvelle signature visuelle ainsi que la conclusion de partenariats avec des organisations qui partagent, par leur mission, certains des objectifs que poursuit le BAPE. La création d'une page Facebook et l'utilisation de nouvelles stratégies en matière de relations de presse doivent aussi être soulignées. Enfin, le BAPE a entrepris une tournée d'information auprès d'associations professionnelles, de ministères, de divers regroupements et d'organismes non gouvernementaux intéressés par ses activités afin de mieux faire connaître sa mission, son rôle et ses activités.



ORIENTATION 2

Mieux informer les citoyens sur les enjeux des projets soumis

AXE D'INTERVENTION — COMMUNICATIONS

OBJECTIF 1 – Explorer de nouveaux moyens d'information

Dans le but de mieux informer les citoyens sur les projets ou les questions qui lui sont soumis, le BAPE est présent sur Twitter depuis mai 2014 pour diffuser l'information relative aux mandats qui lui sont confiés. Le 3 décembre 2018, le BAPE lançait officiellement sa page Facebook pour informer encore plus largement et plus facilement les citoyens. Cette utilisation accrue des médias sociaux offre également à l'organisation la possibilité de cibler géographiquement des internautes au moment de diffuser ses contenus dans le Web.

En date du 31 mars 2019, la page Facebook du BAPE, @BAPEquebec, comptait 957 mentions « J'aime », tandis que le compte Twitter du BAPE, @BAPE_Quebec, avait plus de 1 921 abonnés, une augmentation de 32 % comparativement au nombre enregistré au 31 mars 2018.

Les nouveaux partenariats ont aussi permis d'étendre le rayonnement des informations partagées par le BAPE dans des réseaux complémentaires.



ORIENTATION 3

Être reconnu pour son expertise dans le domaine de la participation publique et du développement durable

AXE D'INTERVENTION — COMMUNICATIONS

OBJECTIF 1 – Partager l'expertise de l'organisation par le biais de partenariats

En décembre 2018, le BAPE a procédé à la signature d'une déclaration d'engagement avec des organisations reconnues qui partagent avec lui sa volonté de favoriser l'accroissement et la diversification de la participation publique. Le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion ainsi que le Secrétariat à la jeunesse ont également affirmé publiquement leur désir de soutenir l'initiative du BAPE à titre de partenaires gouvernementaux.

Les signataires de la Déclaration d'engagement sont le Centre de développement pour l'exercice de la citoyenneté (CDEC); le Groupe Femmes, Politique et Démocratie; l'Institut du Nouveau Monde; l'Université Laval. Des ententes de partenariat formelles ont ensuite été signées avec chacun d'eux, lesquelles donneront lieu à des actions diverses au cours des prochaines années. Les axes de développement partenariaux sont : comprendre, former et mobiliser. L'axe « comprendre » est coordonné par l'Université Laval et consiste à une recherche-action s'échelonnant sur deux ans permettant au BAPE de mieux saisir les freins et les incitatifs à la participation à ses travaux. L'axe « former » est réalisé en collaboration avec l'Institut du Nouveau Monde et le CDEC dans la conception d'outils d'accompagnement citoyens. Enfin, l'axe « mobiliser » consiste à intéresser les partenaires et leurs réseaux aux travaux du BAPE.

Le BAPE agissait déjà comme collaborateur de recherche avec l'Université du Québec à Rimouski dans le cadre du projet *Analyse territoriale des impacts sociaux au sein de l'évaluation environnementale*. Enfin, il a été sollicité pour ses avis, notamment par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et par l'Institut national de santé publique du Québec.

2.2.3 Troisième enjeu – Le maintien de la confiance du public envers l'organisation

Les résultats du sondage scientifique réalisé par l'OCR de l'École des sciences de la gestion de l'UQÀM indiquent que 58,6 % des personnes sondées font confiance au BAPE. Dans le but de préserver ce niveau de confiance que le public lui accorde, l'organisation s'engage à maintenir un niveau élevé de vigilance en matière d'éthique et de déontologie pour l'ensemble de son personnel et à favoriser le développement continu de leurs compétences.



ORIENTATION 1

Maintenir la vigilance en matière d'éthique et de déontologie

AXE D'INTERVENTION — RESSOURCES HUMAINES

OBJECTIF 1 – Revoir les règles d'éthique et de déontologie

Le respect des règles en matière d'éthique et de déontologie est essentiel pour maintenir la confiance du public à l'égard de l'intégrité et de l'impartialité du BAPE. Dans cette optique, un document intitulé *Déontologie et valeurs éthiques* présentant les différentes assises légales, déontologiques et éthiques qui régissent le comportement de tout le personnel du BAPE a été produit. Il a été présenté à l'ensemble du personnel au cours d'une rencontre organisationnelle tenue le 21 mars dernier.

OBJECTIF 2 – Mettre à niveau annuellement les connaissances du personnel

Une formation pratique portant sur les règles d'éthique et de déontologie a été donnée à tous les employés du BAPE le 21 mars 2019. À l'aide de mises en situation réalistes, cette formation a permis d'assurer une meilleure compréhension des enjeux inhérents aux activités du BAPE.



ORIENTATION 2

Développer les compétences

AXE D'INTERVENTION — RESSOURCES HUMAINES

OBJECTIF 1 – Systématiser les processus de formation

Afin de répondre aux objectifs du *Plan stratégique 2018-2021*, une procédure de formation et d'accueil pour les nouveaux employés sera adoptée d'ici le 31 mars 2020.

Des travaux sont également en cours afin de mettre en place une formation destinée aux nouveaux membres du BAPE pour l'année 2019-2020.

OBJECTIF 2 – Favoriser le développement des compétences

La confiance accordée au BAPE repose notamment sur la compétence du personnel et sa capacité à jouer efficacement son rôle. Pour ce faire, l'organisation se donne l'objectif de maintenir ce niveau de compétence en fixant un nombre moyen de deux jours annuels de formation par employé.

2018-
2019

2017-
2018

Nombre moyen de jours de formation par employé

3,8/an

3,4/an

Pour la période visée, cet objectif est dépassé, avec une moyenne de 3,8 jours de formation par employé.

Le processus d'évaluation du personnel a d'ailleurs été modifié récemment afin qu'il soit axé sur les compétences requises pour chaque catégorie d'emplois et en fonction des valeurs de l'organisation.

Ainsi, les besoins en matière de formation sont dorénavant orientés sur le développement des compétences spécifiques à la nature de l'emploi.

OBJECTIF 3 – Maintenir les expertises nécessaires à la réalisation de la mission de l'organisation

Dans la foulée des modifications apportées à la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le processus de sélection des personnes aptes à être nommées membres du BAPE, qui prévoit maintenant des critères de sélection, a été enclenché à trois reprises au cours de l'exercice 2018-2019. Il l'a été une première fois pour pourvoir au poste de vice-président du BAPE, une deuxième fois pour le recrutement de membres additionnels à temps partiel et une troisième fois pour le renouvellement d'un membre à temps plein et de membres additionnels à temps partiel. Pour ce faire, le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif constitue un comité sur lequel sont nommés deux membres issus du gouvernement ainsi qu'un représentant du public. Ce dernier ne fait pas partie de l'administration gouvernementale au sens de la *Loi sur l'administration publique* ni ne la représente. Le comité ainsi formé a pour mandat de déterminer l'aptitude d'un candidat à occuper la fonction de membre du BAPE.

Toujours dans le but de maintenir les expertises et les compétences nécessaires à la réalisation de la mission de l'organisation, le BAPE s'est donné l'objectif de dresser un portrait des expertises nécessaires à la réalisation de la mission de l'organisation d'ici le 31 mars 2020 et de combler au moins 85 % de ces besoins d'ici le 31 mars 2021.

2.3 Résultats relatifs à la *Déclaration de services aux citoyens*

Cette section rend compte des résultats compilés dans les questionnaires d'appréciation portant sur les engagements exprimés dans la *Déclaration de services aux citoyens* du BAPE. Les résultats de ces questionnaires, distribués au moment des séances publiques tenues par l'organisation, sont regroupés selon six thèmes : le respect, l'accessibilité de l'information, la clarté des messages, le soutien à la participation, l'accueil et les renseignements ainsi que le traitement des plaintes. Ils sont présentés en parallèle avec ceux des deux exercices financiers précédents de manière à en faciliter la comparaison.

Le respect	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Être à l'écoute de vos besoins	99 %	97 %	91 %
Maintenir une attitude empreinte de courtoisie	100 %	98 %	95 %
Faire preuve de considération et d'équité à votre égard	98 %	97 %	93 %
Maintenir un climat favorable aux échanges	95 %	98 %	93 %

À nouveau cette année, la presque totalité des personnes qui ont répondu au questionnaire d'appréciation se sont dites d'accord ou totalement d'accord avec les énoncés visant à apprécier le respect démontré par le personnel du BAPE à leur égard, tant pour l'écoute de leurs besoins (99 %), la courtoisie manifestée (100 %), la considération et l'équité (98 %) que pour le maintien d'un climat favorable aux échanges (95 %).

L'accessibilité de l'information

Rendre accessible l'information disponible sur chaque projet dans au moins un centre de consultation temporaire par région visée et dans notre centre de documentation de Québec.

Résultat atteint.

Rendre accessible dans notre site Web l'information électronique disponible.

Résultat atteint : tous les documents pouvant être numérisés ont été publiés dans le site Web.

Vous aviser au moins cinq jours avant la date des séances d'audience publique ou de consultation.

Résultat atteint : le BAPE a publié des avis dans les journaux au moins cinq jours avant le début des séances d'audience publique ou de consultation.

Maintenir l'accessibilité à tous nos rapports dans notre site Web.

Résultat atteint : les rapports sont accessibles le jour même de leur publication.

Adapter sur demande l'accessibilité de l'information aux besoins des personnes handicapées¹.

Demande concernant l'accessibilité à la documentation contenue dans le site Web du BAPE

Au cours de l'exercice 2018-2019, aucune demande d'accessibilité à la documentation contenue dans le site Web du BAPE n'a été faite. Il en est de même pour les deux années précédentes.

Demande concernant l'accessibilité des personnes en fauteuil roulant

Au cours de l'exercice 2018-2019, aucune demande de mesure particulière pour faciliter l'accès aux personnes en fauteuil roulant n'a été acheminée au BAPE. Il en est de même pour l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice 2016-2017, des mesures particulières ont été prises au cours d'un mandat d'enquête et d'audience publique pour faciliter l'accès aux personnes se déplaçant en fauteuil roulant.

1. L'entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour l'organisation logistique et technique des séances publiques prévoit que les salles sont facilement accessibles au public, notamment aux personnes handicapées.

Taux de satisfaction des citoyens à l'égard des centres de consultation

2018-2019

Le BAPE a ouvert en moyenne 1,3 centre par projet à l'étude, en sus du centre permanent de Québec.
Taux de satisfaction : 92 %

2017-2018

Le BAPE a ouvert en moyenne 1,6 centre par projet à l'étude, en sus des 2 centres permanents de Québec et de Montréal.
Taux de satisfaction : 86 %

2016-2017

Le BAPE a ouvert en moyenne 2,6 centres par projet à l'étude, en sus des 2 centres permanents de Québec et de Montréal.
Taux de satisfaction : 83 %

Tenue de séances publiques dans tous les milieux touchés par les projets soumis

En 2018-2019, pour tous les mandats reçus, le BAPE a tenu 23 séances publiques : 6 séances publiques d'information en période d'information publique et 17 séances d'audience publique ou de consultation.

Le nombre de centres de consultation ouverts est déterminé par les particularités géographiques et démographiques de la région visée et par la nature du projet. Au cours de cet exercice, 92 % des personnes se sont déclarées d'accord ou totalement d'accord avec les énoncés selon lesquels l'accès, la localisation et les heures d'ouverture des centres de consultation ouverts dans leur région leur ont permis de consulter facilement la documentation sur le projet. Il s'agit d'une hausse importante par rapport à l'exercice précédent.

La clarté des messages

	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Transmettre des informations fiables et compréhensibles :			
a) sur la Procédure (par le BAPE)	97 %	96 %	94 %
b) sur les projets (par les intervenants externes : initiateurs de projet et personnes-ressources)	94 %	97 %	90 %
Transmettre au Ministre des rapports qui mettent en lumière vos préoccupations et votre opinion et qui facilitent la prise de décision	Pour tous les dossiers confiés, le BAPE produit un compte rendu faisant état des préoccupations soulevées et consacre un chapitre spécifique dans les rapports des commissions d'enquête sur les opinions exprimées par les participants		

Les résultats des questionnaires montrent que le taux de satisfaction des citoyens à l'égard de l'information sur la Procédure transmise par le BAPE a maintenu une légère augmentation au cours du présent exercice, atteignant un taux de 97 %. En ce qui a trait à l'information transmise sur les projets par les intervenants externes (initiateurs de projet et personnes-ressources), le taux de satisfaction passe à 94 %, ce qui représente une légère diminution par rapport aux données de l'année précédente. Il est important de noter que ces résultats doivent être appréciés en fonction du niveau d'acceptation des projets par les participants.

Par ailleurs, le contenu des études d'impact et de la documentation relative aux projets à l'étude n'étant pas sous la responsabilité du BAPE, le rôle des initiateurs de projet et des représentants d'organismes publics prend toute son importance lorsqu'ils sont appelés à répondre aux questions des participants au cours des séances publiques.

Le soutien à la participation

	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Être disponible	100 %	98 %	95 %
Vous assister pour faciliter votre participation aux séances publiques	93 %	97 %	92 %

La participation des citoyens aux différents travaux du BAPE demeure au cœur de ses priorités. En plus d'assurer un soutien en tout temps, le BAPE est à l'affût de tout moyen, de toute action et de toute technologie qui permettrait de mieux répondre à leurs besoins. Pour l'année 2018-2019, la totalité des répondants au questionnaire sur la qualité des services s'est dite d'accord ou totalement d'accord avec l'énoncé sur la disponibilité du personnel (100 %), et la majorité d'entre eux reconnaît qu'il facilite leur participation aux séances publiques (93 %).

L'accueil et les renseignements

2018-
2019

2017-
2018

2016-
2017

Offrir gratuitement un service téléphonique accessible :

Le BAPE a offert un service téléphonique gratuit dans toutes les régions du Québec (1 800 463-4732).

Assurer la présence de notre téléphoniste pendant les heures de bureau

La présence d'une téléphoniste-réceptionniste a été maintenue de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Assurer une réponse à un appel dans un délai d'un jour ouvrable si un message est laissé dans la boîte vocale de notre téléphoniste

La présence d'une téléphoniste-réceptionniste permet une réponse directe aux citoyens. Lorsqu'un message téléphonique est laissé dans la boîte vocale en dehors des heures de bureau, il est traité dès le jour ouvrable suivant.

Aucune statistique n'est toutefois compilée étant donné le nombre très faible de messages téléphoniques.

Transmettre un accusé de réception ou la réponse demandée dans les 10 jours ouvrables suivant la réception d'une correspondance écrite ou d'un courrier électronique

Depuis décembre 2017, le BAPE collige les informations, et le délai de réponse a été de moins de 2 jours dans 96 % des cas. Pour un cas seulement, le délai a été de 6 jours.

Le traitement des plaintes

2018-
2019

2017-
2018

2016-
2017

Assurer le traitement confidentiel des plaintes à l'égard de nos services.

Le BAPE n'a reçu aucune plainte à l'égard de ses services en 2018-2019, en 2017-2018 et en 2016-2017.

Durant l'année, des travaux ont été menés afin d'élaborer et de faire approuver une nouvelle déclaration de services aux citoyens conforme aux nouvelles exigences du Secrétariat du Conseil du trésor. Elle sera en vigueur à compter du 1^{er} avril 2019.



Partie 3

Utilisation des ressources

Crédit photo : Claude Grenier

3.1 Ressources humaines

Au 31 mars 2019, l'effectif en poste était de 41 personnes, y compris les 5 membres à temps plein nommés par décret, comparativement à 43 personnes en 2017-2018.

Tableau 4 Effectif en poste au 31 mars 2019 (nombre de personnes)¹

Secteur d'activité	2018-2019	2017-2018	Écart
Bureau de la présidence et membres	7	5	+2
Secrétariat et Direction générale de l'administration et des communications (secrétariat général, soutien à la gestion et technologies de l'information)	10	9	+1
Direction des communications	9	9	–
Secrétariat et coordination de la logistique des commissions d'enquête	4	6	–2
Direction de l'expertise environnementale et du développement durable	11	14	–3
Total	41	43	–2

1. Le tableau exclut les stagiaires, les étudiants ainsi que les membres additionnels à temps partiel.

Le tableau 5 présente les heures rémunérées par secteur d'activité de l'organisation. Pour l'année 2018-2019, le nombre d'heures rémunérées est plus important que celui de l'exercice précédent dans trois secteurs d'activité de l'organisation compte tenu de l'ajout d'une ressource dans chacun de ceux-ci.

Tableau 5 Heures rémunérées par secteur d'activité en 2018-2019

Secteur d'activité	2018-2019	2017-2018	Écart
Bureau de la présidence et membres	11 423	10 311	+ 1 112
Secrétariat et Direction générale de l'administration et des communications (secrétariat général, soutien à la gestion et technologies de l'information)	15 304	14 389	+ 915
Direction des communications	15 551	14 812	+ 739
Secrétariat des commissions et coordination	8 198	11 286	- 3 088
Direction de l'expertise environnementale et du développement durable	21 273	23 625	- 2 352
Total en heures rémunérées¹	71 749	74 423	- 2 674
Total en ETC transposés² (total heures rémunérées/1 826,3 h)	39,29	40,75	- 1,46

1. Le total des heures rémunérées comprend les heures travaillées et les heures supplémentaires effectuées par le personnel permanent et occasionnel, à l'exclusion des stagiaires, des étudiants et des membres additionnels à temps partiel.

2. Le total en ETC transposés est le nombre total d'heures rémunérées converti en ETC sur la base de 35 heures par semaine, soit 1 826,3 heures par année.

3.1.1 Formation et perfectionnement du personnel

Le BAPE, comme le prévoit son *Plan stratégique 2018-2021*, mise sur le maintien de l'expertise et le développement des compétences de son personnel. Pour l'année civile 2018, 2,5 % de sa masse salariale a été consacrée à des activités de formation et de développement de son personnel, dépassant ainsi l'obligation légale de 1 %. La formation et le développement du personnel correspondent à une moyenne de 3,8 jours par personne pour l'année 2018.

À l'automne 2018, tout le personnel du BAPE a reçu une formation portant sur le leadership collaboratif, ce qui explique l'augmentation des dépenses liées à l'amélioration des capacités de communication orale et écrite.

Tableau 6 Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité¹

Champs d'activité	2018 (\$)	2017 (\$)
Favoriser le développement des compétences	54 641	62 680
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	2 128	2 120
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	2 446	4 189
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	731	2 534
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	20 500	1 941

1. La reddition de comptes s'effectue sur l'année civile.

Tableau 7 Évolution des dépenses en formation¹

	2018	2017
Proportion de la masse salariale	2,5%	2,1%
Nombre moyen de jours de formation par personne	3,8	3,4
Somme allouée par personne	1 915\$	1 499\$

1. La reddition de comptes s'effectue sur l'année civile.

Tableau 8 Jours de formation selon les catégories d'emplois¹

	2018	2017
Membre	41,2	27,3
Cadre	14,9	10,1
Professionnel	62,9	93,4
Fonctionnaire	37,2	33,9
Stagiaire et étudiant	0	1,0

1. La reddition de comptes s'effectue sur l'année civile.

3.1.2 Taux de départs volontaires

Le taux de départs volontaires du personnel permanent est le rapport, exprimé en pourcentage, entre le nombre d'employés permanents qui ont volontairement quitté l'organisation (démission, retraite ou mutation dans un autre ministère ou organisme gouvernemental) durant l'année financière et le nombre moyen d'employés en poste au cours de cette même période.

Le taux de départ volontaire du personnel permanent a été de 20,5 % en 2018-2019, soit une augmentation de 10,4 % par rapport à l'exercice précédent. Ce résultat est essentiellement attribuable aux départs par mutation de 5 personnes sur 7 en 2018-2019. Deux départs à la retraite ont également contribué à l'augmentation du taux de roulement de l'organisation.

Tableau 9 Taux de départs volontaires (taux de roulement) du personnel permanent



3.2 Gestion et contrôle des effectifs

Le Conseil du trésor a fixé le niveau d'effectif en heures rémunérées à 103 600 pour le BAPE en 2018-2019. L'utilisation réelle pour l'exercice a été de 71 749 heures, soit 69,3 % du niveau autorisé.

L'écart observé entre le niveau autorisé et l'utilisation réelle s'explique par des postes qui sont restés vacants au cours de cet exercice. Cela témoigne de la capacité du BAPE à moduler la gestion de son effectif en fonction du volume de dossiers confiés. Afin de maintenir un haut degré d'expertise et de réaliser en temps opportun les dossiers que lui confie le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le BAPE doit conserver, au sein de son effectif permanent et occasionnel, une pluralité de champs de compétences.

Tableau 10 Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019

Catégorie ¹	Heures travaillées [1]	Heures supplémentaires [2]	Total des heures rémunérées [3] = [1] + [2]	Total en ETC transposés [4] = [3] / 1 826,3 h	Nombre d'employés ²
Personnel d'encadrement et membres à temps plein	12 931	14	12 945	7,09	8
Personnel professionnel	37 987	198	38 185	20,91	23
Personnel de bureau, technicien et assimilé	20 557	62	20 619	11,29	11
Total en heures	71 475	274	71 749	39,29	42
Total en ETC transposés (total des heures / 1 826,3 h)	39,14	0,15	39,29		

1. Les étudiants et les stagiaires ne sont pas comptabilisés pour les entités assujetties à la *Loi sur la fonction publique*.

2. Le nombre d'employés correspond au total des personnes considérées actives au 15 mars 2019.

3.2.1 Contrats de service

En 2018-2019, un contrat de service a été octroyé pour la modernisation du site Web du BAPE. Cette prestation de service est spécialisée et ponctuelle et ne justifiait pas l'embauche de personnel.

Tableau 11 Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019

	Nombre	Valeur (avant taxes)
Contrats de service avec une personne physique ¹	0	0 \$
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique ²	1	71 000 \$
Total des contrats de service	1	71 000 \$

1. Une personne physique, qu'elle soit dans les affaires ou non.

2. Inclut les personnes morales de droit privé et les sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation.

3.3 Ressources financières

Le tableau 12 montre que la rémunération a connu une diminution de 6,4 % en 2018-2019. Cette variation est le résultat de plusieurs postes restés vacants au cours de l'exercice. Certains postes vacants n'ont pas été pourvus dans l'immédiat afin que l'organisation s'adapte au volume de dossiers confiés, qui a été relativement bas en 2018-2019. De plus, lorsque des départs volontaires (retraite ou mutation) surviennent, le BAPE réévalue systématiquement ses besoins.

Tableau 12 Dépenses et évolution par secteur d'activité en 2018-2019 en milliers de dollars

Catégorie	Budget	Dépenses réelles ¹	Dépenses réelles 2017-2018	Écart ²	Variation en pourcentage ³
Budget de dépenses					
Rémunération	4 521,6	3 550,8	3 794,8	(244)	(6,4)
Fonctionnement (excluant l'amortissement)	1 478,9	954,1	991,1	(37)	(3,7)
Amortissement	28,3	37,3	28,3	9	31,8
Total du budget de dépenses	6 028,8	4 542,2	4 814,2	(272)	(5,7)
Immobilisations	60	13,1	40,5	(27,4)	(67,7)

1. Estimation selon les données 2018-2019 disponibles à la date de la rédaction du rapport.

2. Écart entre les dépenses réelles de 2017-2018 et celles de 2018-2019.

3. Résultat de l'écart divisé par les dépenses réelles de l'année antérieure.

3.4 Ressources informationnelles

Les principales réalisations en ressources informationnelles au cours de l'exercice 2018-2019 sont celles liées aux activités de continuité, telles que le soutien informatique auprès des employés, les différents travaux d'entretien de la plateforme technologique et de modernisation du site Web ainsi que la mise à l'essai d'une plateforme de consultation numérique.

Les technologies de l'information sont essentielles à la réalisation de la mission du BAPE, de même qu'à la gestion interne. Elles transforment les pratiques et offrent des possibilités accrues d'efficacité, d'efficience et de performance sur plusieurs volets. À cet égard, le Bureau ne cesse d'accroître son expertise dans le domaine de la webdiffusion en direct des séances publiques, que ce soit en mode audio ou vidéo, ou pour relier plusieurs salles par visioconférence.

Tableau 13 Coûts prévus et coûts réels en ressources informationnelles 2018-2019 en milliers de dollars¹

Catégorie de coûts	Coûts capitalisables (investissements)		Coûts non capitalisables (dépenses)	
	Prévus	Réels	Prévus	Réels
Activités d'encadrement	0	0	7,3	7,7
Activités de continuité	40	13	301,6	345,8
Projets	0	0	0	0
Total	40	13	308,9	353,5

1. Selon la *Programmation annuelle des ressources informationnelles* pour les coûts prévus et selon le *Bilan annuel des réalisations en matière de ressources informationnelles* pour les coûts réels.

Explication des écarts

Au cours de l'année 2018-2019, le BAPE a dû composer avec un imprévu de taille dont les répercussions touchent l'ensemble du personnel et perturbent la réalisation des tâches courantes ainsi que l'ordre des priorités. En novembre 2018, la Société québécoise des infrastructures a avisé le BAPE qu'il devait libérer ses locaux au plus tard le 15 décembre 2019. Le Bureau a profité de l'occasion pour entreprendre un vaste projet inspirant et stimulant de transformation du milieu de travail axé sur les activités. Ce projet intègre les objectifs de quatre politiques publiques importantes du gouvernement du Québec : la Vision immobilière du gouvernement du Québec, la Stratégie de gestion des ressources humaines, la Stratégie pour une administration numérique et la Politique de mobilité durable. Ce faisant, le BAPE a reporté l'utilisation de la majorité de ses coûts capitalisables réels.

La hausse des coûts non capitalisables réels par rapport à la prévision s'explique, quant à elle, par la mise à jour du site Web de l'organisation, lequel a été pensé de façon à faciliter la participation et la recherche d'information ainsi qu'à optimiser l'expérience des internautes.

3.4.1 Les services partagés

Conformément aux orientations gouvernementales, le BAPE mise sur l'utilisation des services partagés. L'entente en matière de ressources informationnelles (gestion du réseau, accès, partage de logiciels et de périphériques) avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est toujours en vigueur.

Depuis déjà plusieurs années, le BAPE retient les services du Centre de services partagés du Québec (CSPQ) pour l'organisation logistique et technique des séances de consultations publiques. Le CSPQ a alors la responsabilité de louer des salles pour la tenue des séances à travers le Québec, de fournir l'équipement et les techniciens pour la sonorisation, de même que les services d'interprètes, lorsque requis.

En ayant adhéré, en cours d'année 2016, au transfert de certaines activités liées aux opérations financières et contractuelles de SAGIR, le Bureau participe à l'objectif gouvernemental de regrouper les services administratifs au CSPQ.

Le CSPQ assure aussi des travaux de reprographie ainsi que les services de courrier et de télécommunications du BAPE et est également responsable de la gestion de la rémunération, des opérations de dotation et des activités afférentes au programme d'aide aux employés.

En 2018-2019, un peu plus de 175 000 \$ des dépenses de fonctionnement sont associées aux services mentionnés ci-dessus. Ils correspondent à 18 % du total des dépenses de fonctionnement, comparativement à 25 % en 2017-2018. Le recours aux services du CSPQ pour l'organisation logistique et technique des séances publiques a diminué de 32 % par rapport à 2017-2018. Ce résultat peut être attribué au nombre de séances tenues qui a aussi connu une baisse de 45,2 % comparativement à l'exercice précédent.

A photograph showing a group of people seated at a table, likely in a meeting or conference. In the foreground, a person's hands are visible, holding a pen over an open notebook. Another person in a striped shirt is visible in the background, also looking at documents. The scene is slightly blurred, focusing on the foreground activity.

Partie 4

Crédit photo : Boxcom

Exigences législatives et
gouvernementales

Cette dernière section du rapport annuel de gestion 2018-2019 rend compte des exigences prévues dans les lois et politiques gouvernementales.

4.1 Développement durable

Fait saillant

Une reconnaissance pour la gestion exemplaire des matières résiduelles – Semaine québécoise de réduction des déchets

Le 14 décembre 2018, le BAPE a reçu une mention d'honneur pour sa participation à l'édition 2018 de la Semaine québécoise de réduction des déchets, catégorie Entreprises. Le jury, composé de trois experts en gestion des matières résiduelles, a été séduit par l'originalité des activités proposées aux employés et par les efforts mis en place pour souligner cette semaine de sensibilisation à la réduction à la source et à l'alter-consommation.

La *Loi sur le développement durable* stipule que chaque ministère ou organisme de l'administration publique québécoise doit, dans un document, rendre publics les objectifs particuliers qu'il entend poursuivre pour contribuer à la mise en œuvre progressive de la *Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020* (SGDD).

Les résultats obtenus par le BAPE à l'égard des objectifs du *Plan d'action de développement durable 2016-2020* (PADD) sont présentés ci-dessous. Cette section met en relief les actions accomplies ou prévues qui sont susceptibles de contribuer à l'atteinte des objectifs de la SGDD 2015-2020.

Action 1

Développer une méthodologie de calcul de GES émis par la réalisation de nos événements et réduire l'émission des GES

Indicateur	Estimation du nombre de GES émis par événement
Cible	Cible de réduction à venir
Liens et contributions gouvernementales	Liens avec la SGDD 2015-2020 : - Objectifs gouvernementaux : - Objectif principal 8.1 – Améliorer l'efficacité énergétique - Objectif secondaire 1.1 – Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique - Résultat recherché 61 : L'instauration de mesures et la réalisation de projets favorisant l'efficacité énergétique - Activité incontournable 1 - Domaine d'intervention 2 – Transport et déplacements des employés Liens avec le PADD 2016-2020 du BAPE : - Objectif organisationnel 1 – Réduire l'empreinte carbone du BAPE
Résultats et gestes accomplis	- 1^{re} étape (2016) : En collaboration avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), établir une méthode de calcul des émissions de GES produites par nos événements; - 2^e étape (2016) : Établir le portrait de la situation actuelle; - 3^e étape (2017) : Tester cette méthode sur une période d'un an afin de la valider et d'établir une mesure étalon de nos émissions sur laquelle se comparer; - 4^e étape (2018) : Concevoir et déposer un bilan d'émission de GES à la fin de chaque dossier confié par le Ministre.

La méthode de calcul des GES a été élaborée grâce au Rapport énergétique personnalisé du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et du Registre des déplacements d'affaires du MDDELCC et du MERN; elle a servi à établir le portrait de la situation actuelle pour le BAPE. Ainsi, le total de GES émis pour l'année financière 2015-2016, l'année de référence retenue, est de 10,29 tonnes éq. CO₂, pour un total de 58 254 km parcourus, soit 0,0176 tonne de GES par 100 km.

La méthode a été testée sur plusieurs mandats d'audience publique réalisés en 2017-2018, sauf ceux qui présentaient quelques particularités logistiques rendant les comparaisons difficiles. Il est à noter que 7,61 tonnes éq. CO₂ de GES ont été émises en 2017-2018.

Concernant l'année 2018-2019, ces bilans n'ont pas été remplis en raison de certaines contraintes internes.

Action 2

Réduire la consommation de carburant et les émissions de GES en optimisant le nombre de véhicules loués et en louant des véhicules à faible consommation de carburant pour nos déplacements

Indicateur	Quantité de carburant consommée selon la distance parcourue
Cible	Réduction de la consommation pour la même distance de 10 % d'ici 2020
Liens et contributions gouvernementales	Liens avec la SGDD 2015-2020 : - Objectif gouvernemental 8.3 – Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES - Résultat recherché 66 : La réalisation de mesures et de projets visant l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES Liens avec le PADD 2016-2020 du BAPE : - Objectif organisationnel 2 – Réduire la consommation de carburant et les émissions de GES
Résultats et gestes accomplis	- 1^{re} étape (2016) : Établir une démarche de collecte de données permettant de connaître la quantité d'essence consommée et les distances parcourues par le personnel du BAPE utilisant des véhicules de location, en plus de mettre à jour la <i>Directive sur les frais remboursables à l'occasion d'un déplacement</i> pour inclure la nécessité de louer des véhicules à faible consommation de carburant; - 2^e étape (2017) : Établir le portrait actuel de la consommation d'essence par kilomètre pour une durée d'un an; - 3^e étape (2018) : Faire des bilans annuels de la consommation d'essence par kilomètre et les diffuser au personnel en les comparant avec notre objectif.

La démarche de collecte de données pour connaître la quantité d'essence consommée et les distances parcourues par le personnel du BAPE a été établie.

De plus, la *Directive sur les frais remboursables à l'occasion d'un déplacement* du Bureau a été analysée. Il a été déterminé qu'elle comportait déjà tous les éléments nécessaires concernant la location de véhicules à faible consommation de carburant.

La consommation d'essence par kilomètre, pour 2017-2018, est de 7,35 L/100 km. Ce bilan a été diffusé à l'ensemble du personnel le 23 janvier 2019. L'information pour l'année 2018-2019 sera accessible à l'automne 2019.

Action 3**Uniformiser la prise en compte et l'utilisation des principes de développement durable dans l'analyse des commissions du BAPE**

Indicateur	Ratio de commissions utilisant la grille de prise en compte des principes de développement durable sur le total des commissions
Cible	100 % des commissions
Liens et contributions gouvernementales	Liens avec la SGDD 2015-2020 : - Objectif gouvernemental 1.2 – Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes - Résultat recherché 10 : La mise en œuvre de processus organisationnels de prise en compte des principes de développement durable par les ministères et les organismes - Activité incontournable 2 Liens avec le PADD 2016-2020 du BAPE : - Objectif organisationnel 3 – Renforcer la prise en compte des principes de développement durable dans les activités de l'organisation
Résultats et gestes accomplis	- Mettre à jour la grille de prise en compte des principes de développement durable ainsi que les fiches des principes de développement durable; - Déposer la grille au comité de lecture des commissions et la joindre aux bilans de commissions.

La grille de prise en compte des principes de développement durable et les fiches des principes de développement durable ont été mises à jour.

La grille de prise en compte des principes de développement durable est déposée avec les bilans de commissions remis au président du BAPE à la fin d'un mandat d'audience publique ou de médiation, et ce, depuis février 2016. Elle est aussi déposée au comité de lecture des rapports du BAPE lorsqu'il en fait la demande.

Action 4**Formation en continu du personnel sur le développement durable**

Indicateur	Pourcentage d'employés formés sur le développement durable
Cible	100 % des employés concernés* formés
Liens et contributions gouvernementales	Liens avec la SGDD 2015-2020 : - Objectif gouvernemental 1.4 – Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique - Résultat recherché 16 : La formation et les pratiques en matière de développement durable Liens avec le PADD 2016-2020 du BAPE : - Objectif organisationnel 4 – Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'organisation
Résultats et gestes accomplis	- Tenir des ateliers de formation sur les principes de développement durable; - Vérifier annuellement les connaissances des employés sur le développement durable par un questionnaire; - Créer une formation sur le développement durable pour les nouveaux employés.

* En poste depuis au moins un an et non absents pour arrêt de travail, prêt de service, etc.

Le niveau de connaissance des employés n'a pas fait l'objet d'une vérification au cours de l'exercice 2018-2019.

Les nouveaux employés arrivés en poste au cours de l'année 2018-2019 ont tous reçu une formation portant sur le développement durable. La cible est donc atteinte pour l'exercice visé.

Action 5**Poursuivre le développement d'un outil d'analyse culturelle**

Indicateur	Nombre de mandats comportant des enjeux culturels pour lesquels le guide d'analyse culturelle a été utilisé
Cible	Tous les rapports comportant des enjeux culturels
Liens et contributions gouvernementales	Liens avec la SGDD 2015-2020 : - Objectif gouvernemental 1.5 – Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial - Activité incontournable 3 Liens avec la démarche gouvernementale de développement durable : - Objectif 19 de l'Agenda de la culture – Prendre en compte la culture dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de protection de l'environnement, notamment dans les études d'impact des grands projets Liens avec le PADD 2016-2020 du BAPE : - Objectif organisationnel 5 – Inclure la culture dans l'analyse des projets soumis à l'étude du BAPE
Résultats et gestes accomplis	Former le personnel sur l'utilisation du guide

L'outil d'analyse culturelle a été conçu et le personnel concerné sera formé.

Action 6**En collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications, organiser au moins un atelier de formation sur la culture pour son intégration dans l'analyse des projets soumis au BAPE**

Indicateur	Nombre d'employés ayant assisté à chaque atelier
Cible	90 % des employés concernés* formés
Liens et contributions gouvernementales	Liens avec la SGDD 2015-2020 : - Objectif gouvernemental 1.5 – Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial - Activité incontournable 3 Liens avec la démarche gouvernementale de développement durable : - Objectif 19 de l'Agenda de la culture – Prendre en compte la culture dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de protection de l'environnement, notamment dans les études d'impact des grands projets Liens avec le PADD 2016-2020 du BAPE : - Objectif organisationnel 5 – Inclure la culture dans l'analyse des projets soumis à l'étude du BAPE
Résultats et gestes accomplis	Planifier les ateliers en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications

* En poste depuis au moins un an et non absents pour arrêt de travail, prêt de service, etc.

Le BAPE a déjà respecté son engagement à tenir au moins un atelier de formation sur la culture en collaboration avec le ministère de la Culture et des Communications en 2016; 82,4 % des employés concernés y ont participé.

Action 7

Créer un guide destiné à aider et à soutenir le participant en audience publique

Indicateur	Taux de satisfaction de l'utilité du guide pour la préparation d'interventions à l'audience publique
Cible	80 % des participants satisfaits
Liens et contributions gouvernementales	Liens avec la SGDD 2015-2020 : - Objectif gouvernemental 6.3 – Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités - Résultat recherché 60 : des initiatives qui favorisent la participation des citoyens et des autres acteurs du milieu au développement de leur collectivité Liens avec le PADD 2016-2020 du BAPE : - Objectif organisationnel 6 – Soutenir la participation des citoyens aux audiences publiques
Résultats et gestes accomplis	- Créer le guide des participants; - Systématiser la collecte d'information pour mesurer la satisfaction des participants à l'égard du guide.

Le guide des participants est en cours de production et il devrait être terminé au cours de l'année financière 2019-2020. Par la suite, le système de collecte d'information pour la mesure de la satisfaction des participants à l'égard du guide sera mis en place.

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX NON RETENUS

Le BAPE a inscrit en annexe de son *Plan d'action de développement durable 2016-2020* les objectifs gouvernementaux qui ne sont pas applicables à son contexte ainsi que les motifs soutenant ses choix. Ce plan est accessible dans le site Web de l'organisation, à l'adresse suivante : <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/bape/documents-officiels/>.

4.2 Politique de financement des services publics

Tous les services liés à la mission du BAPE sont gratuits pour les citoyens. En contrepartie, l'arrêté ministériel concernant les frais exigibles en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, en vigueur depuis le 1^{er} juin 2008, permet au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de tarifier les demandes d'autorisation environnementale. Ainsi, les dossiers confiés au BAPE sur les projets assujettis à la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement font l'objet d'une tarification auprès des initiateurs de projet par le Ministère.

Dans un contexte d'amélioration continue, conformément aux orientations gouvernementales, le BAPE a travaillé ces dernières années à améliorer la méthodologie visant à déterminer le coût de ses services. Afin d'assurer une certaine uniformité dans l'évaluation et la comparaison de ses coûts de gouvernance et de soutien administratif, le Bureau a eu quelques échanges avec la Commission d'accès à l'information. Le BAPE a aussi fait appel à une firme spécialisée dans ce domaine pour parfaire la méthodologie et obtenir des recommandations sur les meilleures pratiques.

4.3 Allégement réglementaire et administratif

Dans la foulée de la création du Groupe de travail sur la simplification réglementaire et administrative par le gouvernement, le BAPE a participé à la première rencontre d'un comité ministériel qui avait pour objectif de dresser un état de situation des exigences actuelles en la matière. Le peu d'exigences administratives du BAPE à l'égard des entreprises de même que l'entrée en vigueur du Règlement sur l'examen et l'évaluation des impacts sur l'environnement de certains projets font en sorte que l'ensemble des processus administratifs du BAPE ont été optimisés.

4.4 Accès à l'égalité en emploi

4.4.1 Données globales

L'effectif régulier du BAPE en date du 31 mars 2019 s'élève à 39 personnes.

Au cours de l'année 2018-2019, le BAPE a procédé au recrutement d'une seule nouvelle employée. Cette personne a été embauchée à titre de stagiaire.

Tableau 14 Nombre total des personnes embauchées, selon le statut d'emploi, au cours de la période 2018-2019

Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
–	–	–	1

4.4.2 Membres des minorités visibles et ethniques, anglophones, autochtones et personnes handicapées

Les deux tableaux suivants présentent le taux d'embauche des membres des groupes cibles au cours de l'exercice 2018-2019 ainsi que les résultats par statut d'emploi et son évolution par rapport aux deux derniers exercices. La personne ayant été embauchée au cours de l'année 2018-2019 n'est pas issue des groupes cibles. Par conséquent, le taux d'embauche annuel des nouveaux employés permanents, occasionnels, étudiants et stagiaires représentant les communautés culturelles, les anglophones, les autochtones et les personnes handicapées est de 0 %. L'objectif gouvernemental de 25 % n'est donc pas atteint pour l'exercice en cours.

Tableau 15 **Embauche des membres des groupes cibles en 2018-2019**

Statut d'emploi	Embauche totale 2018-2019	Communautés culturelles	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Personnes membres d'au moins un groupe cible	Taux d'embauche par statut d'emploi (%)
Régulier	–	–	–	–	–	–	–
Occasionnel	–	–	–	–	–	–	–
Étudiant	–	–	–	–	–	–	–
Stagiaire	1	0	0	0	0	0	0 %

Tableau 16 **Évolution du taux d'embauche global des membres des groupes cibles par statut d'emploi**

Statut d'emploi	2018-2019	2017-2018	2016-2017
Régulier	–	100 %	17 %
Occasionnel	–	0 %	50 %
Étudiant	–	–	–
Stagiaire	0 %	–	–

Les tableaux 17 et 18 présentent respectivement l'évolution de la présence des membres des groupes cibles au sein de l'effectif régulier par rapport aux deux exercices précédents et celle des membres des minorités visibles et ethniques (MVE) au sein de l'effectif régulier et occasionnel par regroupement de régions.

Tableau 17 **Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les MVE au sein de l'effectif régulier)**

Groupe cible	31 mars 2019		31 mars 2018		31 mars 2017	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Autochtones	–	–	–	–	–	–
Anglophones	–	–	–	–	–	–
Personnes handicapées	1	2,6	1	2,6	2	4,9

Les bureaux du BAPE étant situés dans la région de la Capitale-Nationale, l'organisation est uniquement composée d'employés de cette région. Le Bureau atteint la cible de représentativité de cette région (12 %) pour les membres des minorités visibles et ethniques, avec un taux de présence de 22,2 % pour l'année 2018-2019.

Tableau 18 Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel¹

Groupe cible par regroupement de régions	31 mars 2019		31 mars 2018		31 mars 2017	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
MVE Capitale-Nationale	8	22,2	9	22,5	Données non disponibles pour l'année de transition	

1. Les données excluent la haute direction (titulaires d'emplois supérieurs).

Le tableau 19 montre la présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel pour le personnel d'encadrement au sein du BAPE. La cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement n'est pas atteinte pour l'exercice en cours.

Tableau 19 Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2019

Groupe cible	Nombre	%
MVE	0	0

4.4.3 Femmes

Les deux tableaux suivants présentent respectivement le taux d'embauche des femmes pour l'exercice en cours par statut d'emploi ainsi que le taux de présence des femmes dans l'effectif régulier du BAPE au 31 mars 2019.

Tableau 20 Taux d'embauche des femmes en 2018-2019 par statut d'emploi

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	–	–	–	1	1
Nombre de femmes embauchées	–	–	–	1	1
Taux d'embauche des femmes (%)	–	–	–	100	100

Tableau 21 Présence des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2019

Groupe cible	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technicien	Personnel de bureau	Total
Effectif total ¹	3	21	7	3	34
Femmes	2	9	7	3	21
Taux de représentativité des femmes (%)	66,6	42,8	100	100	61,7

1. Hommes et femmes

4.5 Emploi et qualité de la langue française dans l'administration

Le BAPE agit conformément à sa politique linguistique qui respecte la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration* et qui couvre les activités internes du BAPE ainsi que les travaux des commissions d'enquête.

Une attention particulière est accordée à la qualité du français dans les documents que publie le BAPE. Tous les rapports des commissions d'enquête de même que toutes les publications destinées au public sont soumis à une révision linguistique. Au cours de l'exercice financier 2018-2019, le *Rapport annuel de gestion 2017-2018*, le contenu du nouveau site Web, le communiqué de presse à l'occasion du 40^e anniversaire de l'organisme ainsi que quatre rapports de commission d'enquête ont été révisés par des linguistes-conseils externes. Conformément à la *Politique de communication* du BAPE, les autres documents rendus publics sont révisés à l'interne.

Bien que la *Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration* indique qu'un organisme comptant moins de 50 employés n'est pas tenu de former un comité permanent de mise en œuvre de la politique linguistique, ce comité existe tout de même au sein du BAPE. L'organisation a également revu sa politique linguistique au cours de l'exercice 2018-2019 et l'a transmise à l'Office québécois de la langue française (OQLF) pour approbation.

Tableau 22 Comité permanent et mandataire

Comité permanent et mandataire	
Avez-vous un mandataire ?	Oui
Combien d'employés votre organisation compte-t-elle ?	Moins de 50 employés
Avez-vous un comité permanent ?	Oui
Combien y a-t-il eu de rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice ?	Aucune

Tableau 23 Statut de la politique linguistique institutionnelle

Statut de la politique linguistique institutionnelle	
Votre organisation a-t-elle adopté une politique linguistique institutionnelle ?	Oui
Si oui, à quelle date a-t-elle été approuvée par la plus haute autorité après que vous ayez reçu l'avis de l'Office québécois de la langue française ?	6 novembre 2000
	Mise à jour le 20 décembre 2005.
Depuis son adoption, cette politique linguistique a-t-elle été révisée ?	Une révision de la politique en mars 2011 n'a donné lieu à aucune modification. Une révision de la politique a été soumise en 2018-2019 pour approbation par l'OQLF.

Tableau 24 Implantation de la politique linguistique institutionnelle

Implantation de la politique linguistique institutionnelle	
	La politique est accessible à tout le personnel dans l'intranet de l'organisation.
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle ?	La personne responsable des communications agit à titre de mandataire veillant à l'application de la <i>Charte de la langue française</i> . La Direction des communications répond aux questions du personnel sur l'application de la politique linguistique et joue un rôle-conseil en matière de communication écrite. Un outil d'aide à la rédaction a aussi été conçu pour faciliter l'intégration de certaines notions.
Prévoyez-vous des activités de diffusion et de formation au cours du prochain exercice ?	Lorsque la nouvelle politique sera approuvée par l'OQLF, une nouvelle sera diffusée sur l'intranet et des rencontres seront planifiées pour qu'elle soit présentée au personnel.

4.6 Divulcation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Conformément à l'article 18 de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*, entrée en vigueur le 1^{er} mai 2017, le président de l'organisation a désigné une personne, soit le conseiller juridique du Bureau, comme responsable du suivi des divulgations et de l'application d'une procédure pour faciliter la divulgation d'actes répréhensibles par les employés au sein de l'organisme. À ce titre, l'article 25 de la Loi stipule que l'organisme doit rendre compte, dans son rapport annuel de gestion, du nombre de divulgations et de communications reçues par les employés.

Tableau 25 Nombre de divulgations

Divulcation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics 2018-2019	Nombre de divulgations
1. Le nombre de divulgations reçues par le responsable du suivi des divulgations 2. Le nombre de divulgations auxquelles il a été mis fin en application du paragraphe 3 de l'article 22 3. Le nombre de divulgations réparties selon chacune des catégories d'actes répréhensibles visées par l'article 4 : - Une contravention à une loi du Québec, à une loi fédérale applicable au Québec ou à un règlement pris en application d'une telle loi - Un manquement grave aux normes d'éthique et de déontologie - Un usage abusif des fonds ou des biens d'un organisme public, y compris de ceux que celui-ci gère ou détient pour autrui - Un cas grave de mauvaise gestion au sein d'un organisme public, y compris un abus d'autorité - Le fait, par un acte ou par une omission, de porter gravement atteinte ou de risquer de porter gravement atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne ou à l'environnement - Le fait d'ordonner ou de conseiller à une personne de commettre un acte répréhensible identifié précédemment 4. Le nombre de divulgations qui se sont révélées fondées 5. Le nombre de communications de renseignements effectuées en application du premier alinéa de l'article 23	Aucune

N.B. : Le transfert de la divulgation au Protecteur du citoyen est pris en compte au point 2 (cela ne relève pas du mandat de la personne responsable du suivi). Quant au transfert au Commissaire à la lutte contre la corruption ou à tout organisme responsable de prévenir, de détecter ou de réprimer le crime ou les infractions aux lois, dont un corps de police ou un ordre professionnel, la divulgation est répertoriée uniquement au point 5.

4.7 Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Le BAPE s'est conformé encore cette année aux exigences de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*. Le secrétaire et directeur général de l'administration et des communications est responsable de l'application de cette loi et est membre du Réseau des responsables de la protection des renseignements personnels.

En conformité avec la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, le BAPE a reçu six demandes d'accès. Celles-ci ont été traitées dans un délai moyen de 5,5 jours alors qu'un délai maximal de 20 jours est prévu par la Loi.

La Loi prévoit également qu'un organisme public doit diffuser dans son site Web les documents transmis en réponse à une demande d'accès accompagnés de la décision afin que le plus grand nombre de personnes puissent les consulter. Le BAPE se conforme à cette exigence depuis son entrée en vigueur, le 1^{er} avril 2015. Le BAPE diffuse aussi dans son site Web tous les documents mentionnés à la section III du Règlement depuis novembre 2009.

Nombre total de demandes reçues

6

Tableau 26 Nombres de demandes traitées en fonction de leur nature et des délais

Délai de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification
De 0 à 20 jours	6	–	–
De 21 à 30 jours	–	–	–
31 jours et plus	–	–	–
Total	6	–	–

Tableau 27 Nombres de demandes traitées en fonction de leur nature et de la décision rendue

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Rectification	Dispositions de la Loi invoquées
Acceptée (entièrement)	4	–	–	s. o.
Partiellement acceptée	–	–	–	s. o.
Refusée (entièrement)	–	–	–	s. o.
Autres	2 ¹	–	–	s. o.

1. Aucun document en lien avec la demande.

Au cours de l'exercice 2018-2019, aucune demande d'accès n'a nécessité des mesures d'accommodement et aucun avis de révision n'a été reçu de la Commission d'accès à l'information.



Projet de réfection de la digue de la centrale des Cèdres dans la MRC Vaudreuil-Soulanges.

Crédit photo : Hydro-Québec

Annexes



Annexe I

Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Comportement

1. Le membre sert le public de façon irréprochable, intègre et au meilleur de sa connaissance.
2. Le membre exerce ses fonctions de façon exclusive. Il peut toutefois, avec le consentement du président du Bureau, exercer des activités didactiques pour lesquelles il peut être rémunéré et des activités non rémunérées dans des organismes sans but lucratif.
3. Le membre s'abstient de faire tout geste qui risque de nuire à l'image et à la crédibilité du Bureau et de ses membres.
4. Le membre avise le président du Bureau de toute situation qui risquerait d'entacher sa crédibilité ou celle du Bureau.
5. Le membre fait preuve de neutralité politique dans l'exercice de ses fonctions.
6. Le membre s'abstient d'utiliser indûment son titre ou son statut de membre.
7. Le membre respecte la loi, les règles de procédure et les orientations générales du Bureau.
8. Dans les décisions qu'il a à prendre concernant la bonne marche d'une commission d'enquête, le membre respecte le principe de la saine gestion des ressources humaines, financières et matérielles.

Indépendance

9. Le membre évite tout conflit d'intérêts.
10. Le membre évite de se placer dans une situation qui pourrait évoluer vers une situation de conflit d'intérêts ou le placer dans une situation de vulnérabilité. En cas de doute, il en avise le président du Bureau.
11. Le membre remet annuellement au président du Bureau une déclaration indiquant la nature de ses intérêts financiers.
12. Avant d'être formellement désigné par le président du Bureau pour faire partie d'une commission d'enquête ou pour agir à titre de médiateur, le membre doit l'informer de toute situation pouvant entacher sa crédibilité.
13. Le membre ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

14. Le membre ne peut accepter ni cadeau ni marque d'hospitalité ou autre avantage que ceux d'usage et d'une valeur modeste.

Il ne peut, directement ou indirectement, accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

15. Le membre ne doit pas confondre les biens du Bureau avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.
16. Le membre doit, dans ses décisions, éviter de se laisser influencer par des perspectives ou offres d'emploi.
17. Le membre traite toute tentative d'ingérence dans son travail comme irrecevable et inadmissible.
18. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service du Bureau.
19. Le membre qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle obtenue dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, ou utiliser à son profit ou pour un tiers de l'information non accessible au public.

Devoir de réserve

20. Le membre fait preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.
21. Le membre est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.
22. Le membre fait preuve de réserve dans la manifestation publique de son opinion concernant un projet controversé lié à l'environnement.
23. Le membre s'abstient de prendre position publiquement sur tout projet faisant l'objet, ou pouvant faire l'objet dans un avenir prévisible, d'un mandat au Bureau.
24. Le membre ne commente pas les rapports du Bureau.
25. Le membre s'abstient, pendant la durée de son mandat comme membre du Bureau, de commenter publiquement les décisions relatives à un projet qui a fait l'objet d'un rapport du Bureau.

Le membre s'abstient, même après l'expiration de son mandat comme membre du Bureau, de commenter publiquement les décisions relatives à un projet qui a fait l'objet d'un examen par le Bureau pendant la période où il était membre.

Dispositions particulières à la tenue d'enquêtes, d'audiences publiques et de médiations en environnement

26. Le commissaire n'a aucun intérêt particulier dans le dossier qui lui est confié.
27. Le commissaire agit et paraît agir de façon neutre et impartiale.

28. Le commissaire évite toute situation qui ferait en sorte que son indépendance ou son impartialité puisse être mise en doute; s'il se retrouve inopinément dans une telle situation, il en informe le président de la commission et le président du Bureau.
29. Le commissaire respecte les règles de l'équité procédurale et agit en tout temps de la façon la plus transparente possible.
30. Le commissaire évite toute rencontre privée avec les promoteurs et les requérants, sauf dans les cas prévus aux règles de procédure du Bureau et dans les cas où une commission doit tenir une audition pour décider d'une question de confidentialité.
31. Le commissaire acquiert une connaissance aussi complète que possible du dossier et fait en sorte d'en terminer l'analyse dans les délais fixés.
32. Le commissaire fait preuve de réserve, de courtoisie, de sérénité et de considération envers tous les participants aux enquêtes, aux audiences publiques et aux médiations en environnement.
33. Le commissaire suscite le respect mutuel de toutes les personnes qui assistent ou participent aux travaux de la commission.
34. Le commissaire favorise la participation pleine et entière des intéressés.
35. Le commissaire favorise l'accès des citoyens à l'information, les aide à bien comprendre les projets et les incite à exprimer leur opinion sans contrainte.
36. Le commissaire respecte en tout temps le caractère confidentiel des délibérations de la commission.
37. Le commissaire respecte la confidentialité du rapport de la commission jusqu'à ce qu'il soit rendu public.

Application aux membres à temps partiel

38. Les dispositions du présent code s'appliquent aux membres additionnels à temps partiel du Bureau, à l'exception de l'article 2 ainsi que des articles 11 et 23; cependant, le devoir de réserve prévu aux articles 24 et 25 concerne seulement les rapports rédigés par les commissions dont le membre additionnel à temps partiel faisait partie, et les décisions relatives aux projets ayant fait l'objet des travaux de ces commissions.

Au cours de l'exercice 2018-2019, aucun manquement n'a été signalé.

Le *Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* reproduit à cette annexe est accessible dans le site Web de l'organisation à cette adresse : <https://www.bape.gouv.qc.ca/fr/bape/documents-administratifs-et-reglementaires/code-deontologie-membres/>

Annexe II

Membres du BAPE

Les membres à temps plein

Philippe Bourke, président

Julie Forget, vice-présidente¹

Denis Bergeron

Marie-Hélène Gauthier²

Michel Germain³

Les membres additionnels à temps partiel⁴

Pierre André

Georges Lanmafankpotin

Jeanne Charbonneau

Éric Lavoie

Ursula Fleury Larouche

Jacques Locat

Marie-Hélène Gauthier²

Pierre Magnan

Corinne Gendron

Cynthia Philippe⁵

Linda Ghanimé

Pierre Renaud

John Haemmerli

Joseph Zayed

1. Le mandat de M^{me} Julie Forget a débuté le 18 juin 2018.

2. M^{me} Marie-Hélène Gauthier est membre à temps plein depuis le 20 août 2018.

3. Les mandats de M^{mes} Ursula Fleury Larouche et Linda Ghanimé et de MM. Michel Germain, Pierre André, Pierre Magnan et Pierre Renaud ont été renouvelés le 13 mars 2019.

4. Les noms des membres additionnels à temps partiel ayant contribué à la réalisation des mandats confiés au BAPE en 2018-2019 apparaissent en caractère gras.

5. Le mandat de M^{me} Cynthia Philippe s'est terminé le 29 mars 2019.

Annexe III

Les mandats

Dossiers confiés au BAPE en 2018-2019

A – EN VERTU DE LA LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT

PÉRIODES D'INFORMATION PUBLIQUE

Projet d'usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et en ferrovanadium à Ville de Saguenay par Métaux Blackrock inc., du 1^{er} mai au 15 juin 2018.

Projet de rehaussement d'une partie de la route de la Langue-de-Terre à Maskinongé par la Municipalité de Maskinongé, du 5 juin au 20 juillet 2018.

Projet d'agrandissement du port de plaisance de la pourvoirie Club Brunet sur les berges du Réservoir Baskatong, à Grand-Remous, par la pourvoirie Club Brunet, du 10 juillet au 24 août 2018.

Projet de construction du poste Le Corbusier à 315-25 kV à Ville de Laval par Hydro-Québec, du 24 juillet au 7 septembre 2018.

Projet de rétablissement de l'enrochement de protection au-dessus du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine entre Montréal et Longueuil par le ministère des Transports, du 20 novembre 2018 au 4 janvier 2019.

Projet de stabilisation de talus riverain le long de la rivière Richelieu sur le territoire de la Ville de Belœil, du 11 décembre 2018 au 25 janvier 2019.

Projet de construction du poste des Irlandais à 315-25 kV à Montréal par Hydro-Québec, du 12 février au 14 mars 2019.

AUDIENCES PUBLIQUES

Projet d'usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et en ferrovanadium à Ville de Saguenay par Métaux Blackrock inc., du 18 juin au 15 octobre 2018.

Projet de ligne à 735 kV entre les postes Micoua et du Saguenay par Hydro-Québec, du 21 janvier au 17 mai 2019.

CONSULTATION CIBLÉE

Aucun mandat de ce type n'a été confié au BAPE au cours de cet exercice.

MÉDIATION

Aucun mandat de ce type n'a été confié au BAPE au cours de cet exercice.

CONSULTATION

Consultation publique sur la Réserve écologique de l'Île-Brion des Îles-de-la-Madeleine, du 24 septembre au 14 décembre 2018.

B – EN VERTU DE LA *LOI SUR LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL*

CONSULTATION DU PUBLIC

Projets de douze réserves de biodiversité et d'une réserve aquatique dans la région administrative de la Mauricie, à compter du 25 février 2019.

Annexe IV

Rapports et publications

A – LES RAPPORTS PUBLIÉS PAR LE BAPE

- 342 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'aménagement de nouveaux bassins d'eau de procédé et de sédimentation à la mine de Mont Wright à Fermont*. 2 mai 2018.
- 343 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de construction d'un terminal d'approvisionnement de carburant aéroportuaire à Montréal-Est*. 6 juin 2018.
- 344 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet de réfection de la digue de la centrale des Cèdres dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges*. 6 juillet 2018.
- 345 Rapport d'enquête et d'audience publique. *Projet d'usine de transformation de concentré de fer en fonte brute et en ferrovanadium à Ville de Saguenay*. 30 octobre 2018.
- 346 Rapport d'enquête et de consultation publique. *Consultation publique sur la réserve écologique de l'Île-Brion*. 21 décembre 2018.

B – AUTRE PUBLICATION

Rapport annuel de gestion 2017-2018, décembre 2018.

Annexe V

Conférences, présentations et activités

A – CONFÉRENCES ET PRÉSENTATIONS

- *Participer à l'avenir*, Montréal, 3 mai 2018, 26^e Congrès de l'Association québécoise pour l'évaluation d'impacts, Philippe Bourke, président.
- *Nouvelles règles de procédure du BAPE*, Québec, 11 mai 2018, Formation sur la Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, David Boisvert, conseiller juridique.
- *Le BAPE et la participation publique dans le processus québécois d'évaluation environnementale*, Université du Québec à Chicoutimi, 25 septembre 2018, Semaine thématique « Gouvernance, droit et institutions » du diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) en éco-conseil, Frédéric Julien, analyste en expertise environnementale.
- *Participer à l'avenir – Rencontre avec les parties prenantes*, Montréal, 28 septembre 2018, dans le cadre d'une activité organisée par le Conseil patronal de l'environnement du Québec, Philippe Bourke, président.
- *Une analyste au BAPE*, Université Laval, 18 octobre 2018, dans le cadre du cours Champs scientifiques et professionnels de la biologie, Catherine Plasse, analyste en expertise environnementale.
- *Evaluation and Prospect of Quebec Government's Public Consultation in Canada*, Séoul, 1^{er} novembre 2018, Forum international de Séoul 2018 sur les conflits publics, Philippe Bourke, président.
- *Participer à l'avenir – Rencontres avec les parties prenantes*, Montréal, 5 novembre 2018, dans le cadre d'une activité organisée par le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement, Philippe Bourke, président.
- *Participer à l'avenir – Rencontre avec les parties prenantes*, Québec, 21 novembre 2018, Congrès Québec Mines + Énergie, Julie Forget, vice-présidente.
- *Participer à l'avenir – Rencontres avec les parties prenantes*, Montréal, 28 janvier 2019, Présentation du BAPE au caucus de Québec Solidaire, Philippe Bourke, président.
- *Participer à l'avenir – Rencontres avec les parties prenantes*, Québec, 13 février 2019, Présentation du BAPE au caucus du Parti québécois, Philippe Bourke, président.
- *La participation numérique aux travaux du BAPE – Panel - Participation publique et élaboration de politiques publiques*, Québec, 11 mars 2019, activité organisée par le Conseil du Trésor sur la Participation numérique, Julie Forget, vice-présidente.
- *Le BAPE est-il au service des promoteurs ou des citoyens ?*, Université de Montréal, 18 mars 2019, dans le cadre du cours Acceptabilité sociale, David Boisvert, conseiller juridique.

- *Participer à l'avenir – Rencontres avec les parties prenantes*, Québec, 21 mars 2019, Présentation du BAPE au caucus du Parti libéral du Québec, Philippe Bourke, président.
- *Participer à l'avenir avec le BAPE*, Université de Sherbrooke, 25 mars 2019, Julie Forget, vice-présidente.

B – AUTRES ACTIVITÉS

- Accueil d'une délégation en provenance du Ghana en compagnie de WSP, Québec, 25 avril 2018, Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication et Michel Germain, membre.
- Accueil d'une délégation en provenance de la Corée du Sud en compagnie d'Hydro-Québec, Québec, 18 mai 2018, Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication et Michel Germain, membre.
- Participation au panel de fermeture du colloque du Secrétariat international francophone pour l'évaluation environnementale, Paris, 5 septembre 2018, Julie Forget, vice-présidente.

Annexe VI

Lois et règlements

LOIS, RÈGLEMENTS ET CODE ENCADRANT L'EXERCICE DES MANDATS CONFIÉS AU BAPE

Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert (2017, chapitre 4)

Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2)

Loi sur le développement durable (RLRQ, c. D-8.1.1)

Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, c. C-61.01)

Loi sur les commissions d'enquête (RLRQ, c. C-37)

Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (RLRQ, c. Q-2, r. 23)

Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets (RLRQ, c. Q-2, r. 23.1)

Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques (RLRQ, c. Q-2, r. 45)

Règles de procédure relatives au déroulement de l'enquête avec médiation en environnement

Règles de procédure du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (RLRQ, c. Q-2, r. 45.1)

Règles de procédure régissant la consultation du public sur les projets d'aires protégées (RLRQ, c. C-61.01, r. 1)

Code de déontologie des membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement



Bureau
d'audiences publiques
sur l'environnement

Québec



Pages intérieures de l'impression d'origine sur du papier contenant 100 %
de fibres postconsommation, certifié choix environnemental, procédé sans chlore
et fabriqué au Québec à partir d'énergie biogaz